



Boulevard de Vridi,
Zone portuaire

+225 27 21 21 09 00
+225 27 21 21 09 30

18 BP 3321 Abidjan 18
www.palmci.ci



RAPPORT ANNUEL PALMCI 2021

RAPPORT 2021 ANNUEL



FILIALE DE



SOMMAIRE

GRAINE DE L'ARBRE WAWA

Seed of the WAWA tree



Ce Symbole représente la Graine de l'arbre WAWA, dans le tradition AKAN. La Graine de l'arbre WAWA, extrêmement résistante, symbolise la ténacité et la persévération de l'Homme quelles que soient les difficultés.

*This symbol represents the WAWA tree seed.
It is extremely resistant and in the AKAN culture, it inspires to persevere through hardship.*

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 06
CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 12
ORDRE DU JOUR	P. 14
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	P. 16
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 20
I - PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE	
1.1/ Chiffres clés	
1.2/ Faits marquants de l'exercice	
1.3/ Situation de la société et de son activité au cours de l'exercice	
1.4/ Résultats et situation financière SYSCOHADA révisé	
1.5/ Résultats et situation financière IFRS	
II- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	
III- PERSPECTIVES	
IV- EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PALMCI	
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P. 66
Rapport général	
Rapport spécial sur les conventions réglementées	
RAPPORT RSE	P. 96
RESUME DU RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 106
TEXTE DES RESOLUTIONS	P. 120

CONTENTS



- P. 09** *Message from the Board of Directors*
P. 12 *Board of Directors*
P. 14 *Agenda*
P. 16 *Presentation of the Company*
P. 20 *Management report of the Board of Directors*
P. 66 *External Auditors Report*
P. 96 *CSR Report*
P. 113 *Summary of Chairman Special Report*
P. 124 *Text of Resolutions*

PALMCI est née de la privatisation de la PALMINDUSTRIE dont elle a acquis certaines des Unités Agricoles Intégrées. Les plantations propres de PALMCI s'étendent sur une superficie d'un peu plus de 40 000 hectares. PALMCI achète des régimes auprès de 30 000 planteurs, provenant de quelques 145 000 hectares de plantations villageoises.

Ses Unités Agricoles Intégrées sont établies dans la partie sud de la Côte d'Ivoire d'Est en Ouest.



Alassane DOUMBIA

Président
du Conseil d'Administration

01

Message du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Comme espéré, les cours mondiaux de l'huile de palme brute ont entamé une hausse sur les derniers mois de l'exercice 2019 et qui s'est poursuivie sur les premiers mois de l'année 2020 avec des cours atteignant 800 USD/T. Mais, à la suite de la pandémie de la Covid – 19 et du confinement quasi – mondial qui s'en est suivi, les cours ont considérablement baissé de mars à juillet 2020, chutant au-dessous des 600 USD/T. A la faveur de la réouverture des frontières, les cours ont à nouveau commencé à remonter à partir d'août 2020, pour franchir la barre des 1 000 USD/T dans les dernières semaines de l'année 2020. Cette hausse s'est accentuée en 2021, dépassant les 1 400 USD/T.

Ainsi, la moyenne CIF Rotterdam de l'année 2021 s'est établie à 1 165 USD/T. Afin de contribuer à

contenir l'inflation en Côte d'Ivoire, le gouvernement, par le biais du ministère du commerce, a rencontré tous les acteurs de la filière oléagineuse en décembre 2020 aux fins de décider du blocage des prix de vente de l'huile de table (oléine) de l'industrie de deuxième transformation au grand public, du prix de vente de l'huile de palme brute de l'industrie de première transformation à l'industrie de deuxième transformation et du prix d'achat des régimes de palmes de l'industrie de première transformation aux planteurs. Les prix en vigueur en janvier 2021 (496 783 francs CFA par tonne d'huile de palme brute), déterminés sur la base du cours CIF Rotterdam et de la parité dollar/franc CFA, ont été maintenus pour la période s'étalant de février à avril 2021, alors que dans le même temps, les cours mondiaux poursuivaient leur hausse. Le prix du mois de mai 2021, a été fixé sur la base du cours CIF Rotterdam et de la parité

dollar/francs CFA. Il s'est établit à 647 392 francs CFA par tonne. De juin à décembre 2021, les prix ont de nouveau été bloqués à 600 000 francs CFA par tonne.

Ainsi le prix moyen de vente de l'huile de palme brute a-t-il été de 569 544 FCFA/T en 2021 contre 390 190 FCFA/T en 2020, soit une hausse de 46%.

Chers actionnaires,

La production de l'année 2021 constitue un record pour votre société aussi bien en ce qui concerne les régimes de palme issus des plantations industrielles (PI) et des plantations villageoises (PV), que de la production d'huile de palme brute. La production de régimes des plantations industrielles (PI) est passée de 601 750 T en 2020 à 687 964 T en 2021, soit une hausse de 14%. Les achats de régimes auprès des plantations villageoises (PV) se sont établis à 662 825 T en 2020, contre 804 161 T en 2021, soit une hausse de 21%.

En conséquence, la production d'huile de palme brute de l'exercice 2021 a été de 328 911 T, soit une hausse de 18% comparée à celle de l'exercice 2020. Les performances ci-dessus ont été possibles grâce à l'achèvement en 2021 des travaux d'extension des capacités des usines de production d'huile de palme brute, entamés en 2019. La conjugaison de tous ces facteurs a permis au chiffre d'affaires de progresser de 63% entre 2020 et 2021 pour s'établir à 195,7 milliards de FCFA et à PALMCI de dégager un bénéfice exceptionnel de 42,5 milliards FCFA au terme de l'exercice 2021, contre 3,5 milliards FCFA en 2020.

En ce qui concerne la situation financière, à la clôture de l'exercice 2021, le fonds de roulement s'est établi à 38 milliards FCFA, soit une amélioration de 40,3 milliards FCFA par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Le BFR de l'exercice 2021

s'est établi à 25,5 milliards FCFA, soit une hausse de 18,1 milliards FCFA par rapport à celui de l'exercice 2020. Il s'ensuit une amélioration de la trésorerie qui passe de - 9,7 milliards FCFA à 12,6 milliards FCFA, soit une hausse de 22,2 milliards FCFA sur l'exercice 2021. Les organes de la nouvelle autorité de régulation, dénommée Conseil Hévéa Palmier à Huile (CHPH), ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CPH sont la revue du mécanisme de fixation des prix et la refonte de la fiscalité du secteur, toujours en cours d'élaboration.

En attendant, les mesures de réglementation et de régulation de la filière oléagineuse ne sont toujours pas en vigueur, ce qui permet encore à de nombreux acteurs dans la chaîne de valeurs des achats de régimes de palme en plantations villageoises, de profiter de l'absence d'organisation de la filière pour continuer à violer les règles fixées par l'interprofession.

Cette situation entraîne un dysfonctionnement dans l'application des prix fixés par l'AIPH, conférant ainsi à ces acteurs un avantage concurrentiel significatif vis-à-vis de PALMCI, qui elle, reste toujours engagée dans le respect des règles fixées, notamment celles relatives aux retenues légales à opérer auprès des planteurs villageois au titre de leurs contributions aux charges des activités en plantations villageoises.

Ce dysfonctionnement oblige continuellement PALMCI à financer des plans d'actions en vue de sécuriser ses approvisionnements en régimes PV, engendrant inévitablement une baisse des marges qui doit être compensée par une politique continue de réduction des coûts.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

A l'instar de l'année 2020, la pandémie de la COVID – 19 s'est poursuivie toute l'année 2021, notamment en raison de l'apparition de nouveaux

variants à travers le monde.

La campagne mondiale de vaccination débutée en fin d'année 2020 s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 et a permis de freiner la propagation du virus ainsi que sa dangerosité. Ainsi en début d'année 2022, une baisse importante du nombre de cas au niveau mondial est-elle constatée.

Enfin, il convient de noter que la mesure de

plafonnement adoptée par le gouvernement en décembre 2020 demeure en vigueur sur le premier semestre de l'année 2022. Pour mémoire, cette disposition concerne le prix d'achat des régimes de palme aux planteurs villageois, le prix de vente d'huile de palme brute et le prix de l'huile de table raffinée.

Je voudrais donc vous dire merci à tous pour votre confiance renouvelée.

Alassane DOUMBIA
Président du Conseil d'Administration

•01 Message from The board of Directors

Dear shareholders,

Crude palm oil (CPO) prices rose in the final months of year 2019.

This increase continued in the first months of 2020, with prices reaching USD 800/T at the beginning of the year. Following the Covid-19 pandemic and the almost global lockdown that followed, prices fell considerably from March to July 2020 (less than 600 USD/T) followed by a rise in prices starting from August 2020 to cross the USD 1,000/T in the last weeks of 2020. This bull trend carried on in 2021, with prices above USD 1,000 /T. The rise in prices could only be done from August 2020. Thus, the CIF Rotterdam average for 2021 stands at USD 1,212/T.

To avoid an excessive increase in the price of edible oil in Côte d'Ivoire, the government through the Ministry of Commerce met with all the actors in the sector in December 2020 and decided to freeze prices after this meeting. The consequence was that the prices in force in January 2021 (CFA franc 496,783 per ton CPO) (based on CPO CIF Rotterdam in USD and parity CFA/USD) were carried forward from February to April 2021, while world prices continued to rise. The price for the month of May 2021, was set based on the CIF Rotterdam rate and the dollar/CFA franc parity. It stood at 647,392 FCFA/T. From June to December 2021, prices were again freezed at 600,000 FCFA/T. Thus, the average selling price of crude palm oil was 569,544 FCFA/T in 2021 against 390,190 FCFA/T in 2020, an increase of 46%.

Dear shareholders,

The production of the year 2021 is a record for your company both in terms of FFB coming from PI (industrial plantations), FFB purchases from outgrowers PV (villager's plantations) and CPO (crude palm oil).

PALMCI's FFB PI production in 2021 is 687,964 T, 14% higher compared to 2020. From 2019 to 2020, purchases of FFB PV increased by 21% to reach 804,161 T. Accordingly, our company's CPO production in financial year 2020 was 328,911 T, an increase of 18% compared to 2020.

As a result of the price rise mentioned above, sales revenues grew by 63% from 2019 to 2020 to reach 195.7 billion CFA francs. This situation has allowed PALMCI to reach an exceptional profit of 42.4 billion CFA for 2021 against 3.5 billion CFA at the end of 2020.

In terms of financial position, in 2021 working capital stands at 38 billion CFA franc, an increase by 40.3 billion CFA from the previous year's close at the end of fiscal 2020. From 2020 to 2021, working capital requirement increased by 18.1 billion CFA at 25.5 billion CFA. The result is a cash position that moves from - 9.7 billion CFA in 2020 to 12.6 billion CFA in 2021, an increase of 22.2 billion CFA. The bodies of the new regulatory authority called "Conseil Hévéa Palmier à Huile" (CHPH) were installed in 2019. The two priorities areas of the CPH are the review of the price mechanism and the overhaul of the sector's taxation. Proposals have been made regarding the review of the price mechanism. Discussions are continuing within the sector. Meanwhile, the current inadequacy of the regulation of the palm oil sector in Côte d'Ivoire allows certain new

entrants in the value chain of purchases of PV FFB purchases to not always comply with the rules laid down by the AIPH (Inter-professional Association of Oil-Palm Industry).

PALMCI, leading company in the oil palm sector in Côte d'Ivoire, is committed to AIPH organisation (Interprofessional Association of Palm Oil). Therefore, it complies with the rules laid down by the sector, particularly those relating to the deductions to be made to cover the maintenance costs of PV roads, supervision, research and financing of the AIPH. This is not the case for all first processing plants, whose non-compliance with the rules laid down by the sector and the supervisory authority confers a competitive advantage compared to PALMCI. As competition develops around first-processing plants, which lead PALMCI to finance actions plans to secure FFB PV purchases, result in margins reduction, which must be offset by a reduction in costs.

Dear Shareholders,

Like 2020, the year 2021 was also marked by the Covid-19 pandemic. The variants affecting in turn different areas of the planet. The global vaccination campaign that began at the end of 2020 continued throughout 2021. It made possible the limitation both the spread of the virus and its dangerousness.

Thus, at the beginning of 2022, the observation is at a significant decrease in the number of cases at the global level. Finally, it should be noted that the price freeze measure adopted by the government in December 2020 remains in force for the first half of 2022. For the record, this decision concerns the purchase price of FFB of village planters, the selling price of crude palm oil and the price of edible oil.

I would therefore like to thank you all for your renewed trust.

Alassane DOUMBIA
Chairman of the Board of Directors



• 02 Composition du Conseil d'Administration

Board of Directors presentation

Conseil d'Administration

Board of Directors



Commissaires aux Comptes *Statutory Auditors*

MAZARS CÔTE D'IVOIRE
ERNST & YOUNG



•03 Ordre du Jour

Agenda

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 21 JUIN 2022

The Shareholders' General Meeting
of June, 21th 2022

• A titre Ordinaire

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers établis selon le référentiel SYSCOHADA Révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;

- 2 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établis selon le référentiel SYSCOHADA Révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;

- 3 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;

- 4 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établis selon le référentiel SYSCOHADA Révisé et quitus aux administrateurs ;

- 5 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;

- 6 Approbation des Conventions Réglementées ;

- 7 Affectation du résultat selon le SYSCOHADA Révisé ;

- 8 Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux administrateurs ;

• Ordinary Part

Board of Directors' management report for 2021 on financial statements based on revised Syscohada and IFRS ;

Statutory Auditors' reports for the financial year ended 31 December 2021 based on revised Syscohada accounting system and the IFRS ;

Statutory Auditors' special report on the conventions referred to in Article 438 et seq. of the Uniform Act concerning commercial companies and EIGs ;

Approval of the accounts based on revised Syscohada accounting system and – Discharge of Directors ;

Approval of the accounts based on IFRS accounting system ;

Conventions approval ;

Allocation of net result based on revised Syscohada accounting system ;

Directors' allowances ;

• A titre Extraordinaire

- 1 Modifications de l'article 32.2 des statuts ;

- 2 Modifications de l'article 7 des statuts.

- 3 Pouvoir à conférer.

• Extraordinary Part

Amendments to Article 32.2 of the Articles of Association ;

Amendments to Article 7 of the Articles of Association.

Powers for signing the Articles of Association and the fulfilment of legal formalities.

•04 Présentation de l'Entreprise

Presentation of the Company

FICHE SIGNALTIQUE DE PALMCI PALMCI FACT SHEET

RAISON SOCIALE
CORPORATE NAME

PALMCI



FORME JURIDIQUE
LEGAL FORM

Société Anonyme
Joint stock company



DATE DE CREATION
DATE OF ESTABLISHMENT

1er Janvier

1997



CAPITAL SOCIAL

20 406 297 497 FCFA
Divisé en 15 459 316
actions de 1 320 FCFA
Au 31/12/2021

REGISTERED CAPITAL

20,406,297,497 CFA
divided into 15,459,316
shares of 1,320 CFA
As at 31/12/2021

SIEGE SOCIAL
REGISTERED OFFICE



Boulevard de Vridi
Abidjan – Zone portuaire
18 B.P. 3321 Abidjan 18

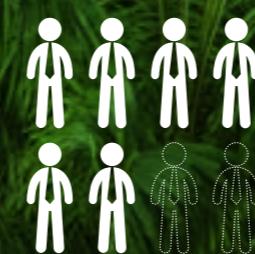
Téléphone : (225) 27 21 21 09 00
Site Web : www.palmci.ci Télécopie : (225) 27 21 21 09 30

UNITES AGRICOLES INTEGRES
ESTATE UNITS



Ehania	27 21 21 94 10	Iboké	27 21 21 94 16
Toumangué	27 21 21 94 25	Blidouba	27 21 21 94 18
Irobo	27 21 21 94 13	Gbapet	27 21 21 94 21
Boubo	27 21 21 94 14	Néka	27 21 21 94 22

EFFECTIF
WORKFORCE



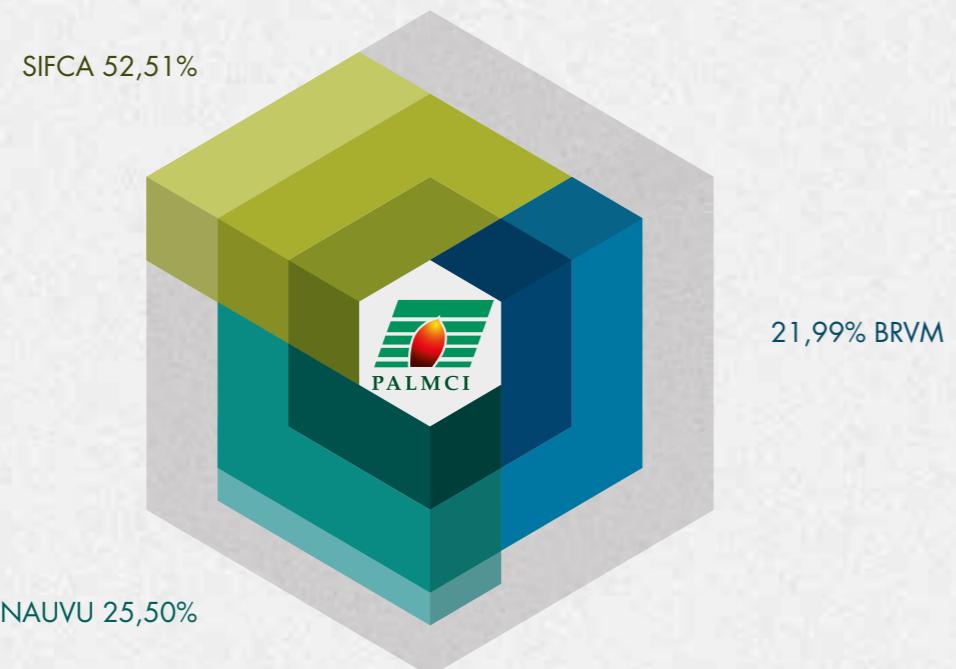
7 465



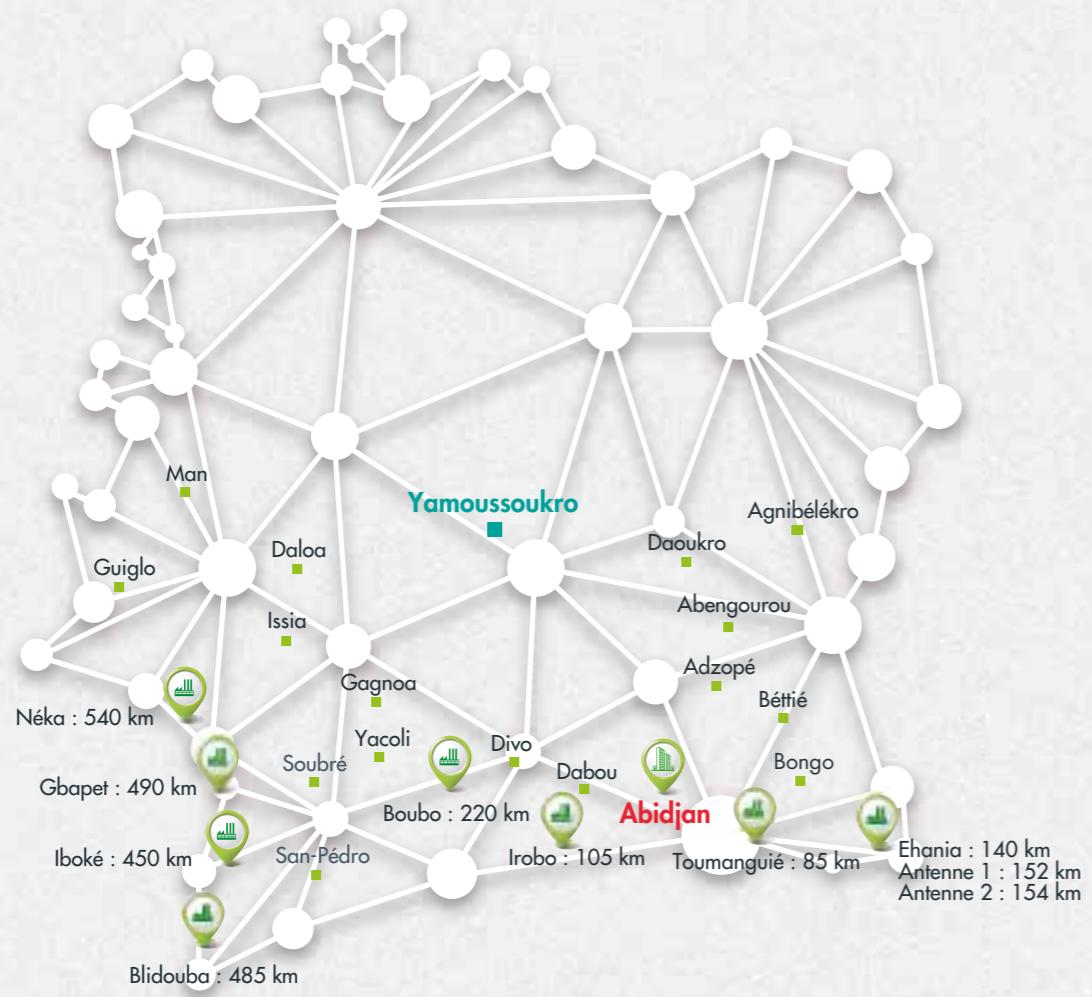
SUPERFICIE PLANTEE (PI)
PLANTED AREA (PI) : 40 281 ha
: 36 510 ha

SUPERFICIE EN RAPPORT (PI)
MATURE AREA (PI) : 40,281 ha
: 36,510 ha

- Répartition du capital social au 31/12/2021
- Share of social capital at 31/12/2021



- Localisation des sites PALMCI



• 05 Rapport du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale du 21 juin 2022

Management Report of the Board of Directors



Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réuni ce jour en Assemblée Générale conformément à la loi et à l'article 29-2 des statuts afin de vous présenter les activités et les comptes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que la proposition d'affectation du résultat. Pour la première année, en application de la réglementation, PALMCI vous présente ses états financiers selon le référentiel du Syscohada révisé et selon les normes internationales IFRS.

Ces questions inscrites à l'ordre du jour seront développées comme suit :

- Chapitre I : Présentation des activités et des comptes de la société au cours de l'exercice 2021
 - I.1 Chiffres clés
 - I.2 Faits marquants de l'exercice
 - I.3 Situation de la société et son activité au cours de l'exercice
 - I.4 Résultats et situation financière Syscohada révisé
 - I.5 Résultats et situation financière IFRS
- Chapitre II : Proposition d'affectation du résultat
- Chapitre III : Perspectives
- Chapitre IV : Evolution du cours de l'action PALMCI



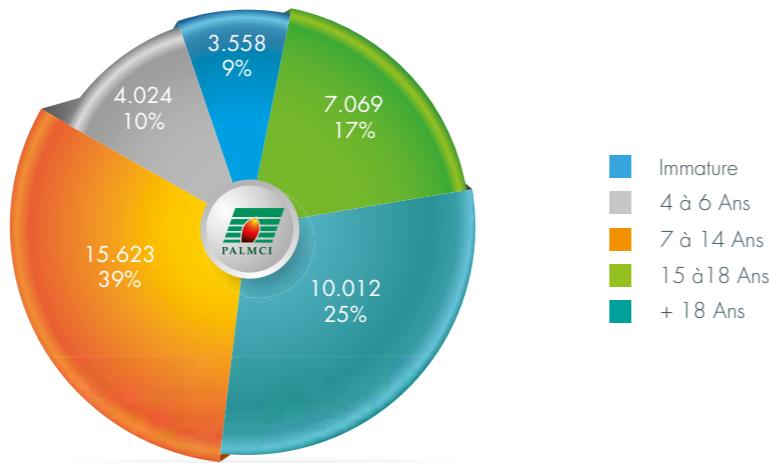
I / Présentation des activités et des comptes de la société au cours de l'exercice 2021

Presentation of the company's activities and accounts during 2021 fiscal year

■ I.1 Chiffres clés - Key figures

■ Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2021

58% du verger a moins de 15 ans.



■ Distribution of the Industrial Plantations (PI) orchard in 2021

58% of the orchard is less than 15 years old.

■ Evolution de la production propre (PI)

■ Change in own production (PI)



Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 687 964 T en 2021 contre 601 750 T en 2020, soit une hausse de 14%.

FFB production in industrial plantations (PI): 687,964 T in 2021 compared to 601,750 T in 2020, an increase of 14%.

■ Evolution du rendement à l'hectare PI

■ Change in yield per hectare PI

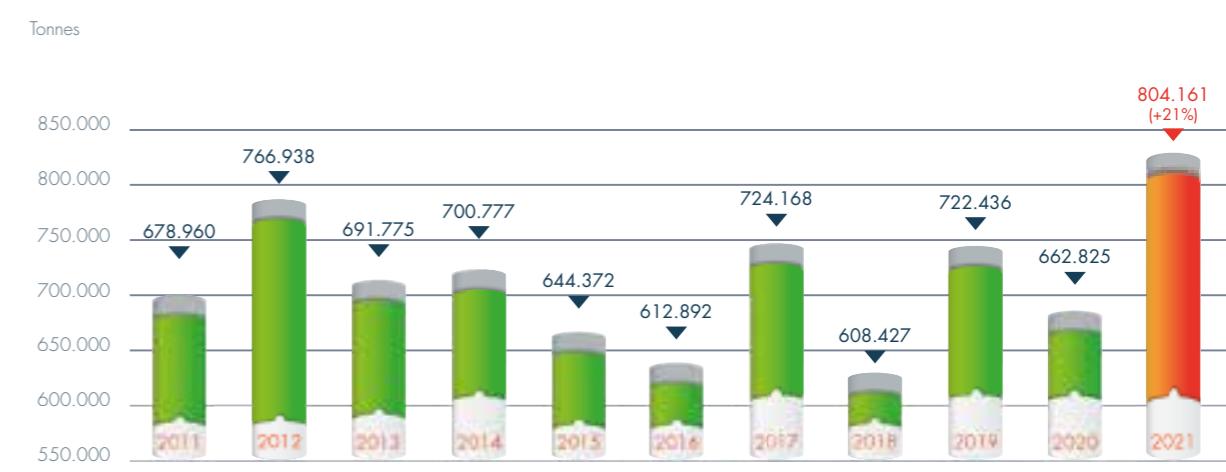


Le rendement à l'hectare est passé de 16,2 t/ha en 2020 à 18,5 t/ha en 2021, soit une hausse de 14%.

The yield per hectare increased from 16.2 t/ha in 2020 to 18.5 t/ha in 2021, an increase of 14%.

■ Evolution des achats aux Planteurs Villageois (PV)

■ Change in purchases to Village Planters (PV)



Achats de régimes aux planteurs villageois (PV) : 804 161 T en 2021 contre 662 825 T en 2020, soit une hausse de 21%.

FFB PV purchases: 804,161 T in 2021 against 662,825 T in 2020, an increase of 21%.

■ Evolution du tonnage de régimes usinés

■ Change in tonnage of FFB processed

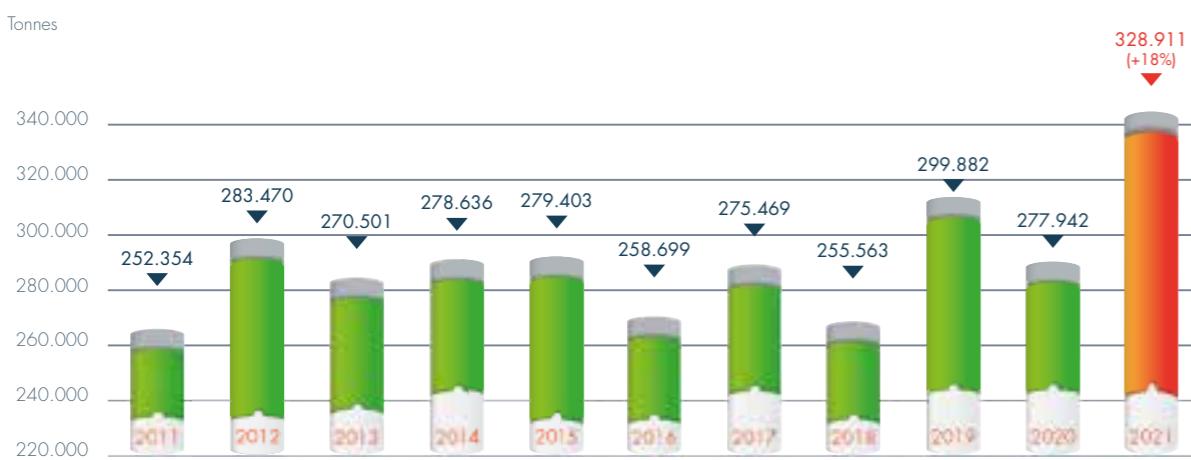


Tonnage de régimes usinés : 1 503 756 T en 2021 contre 1 313 256 T en 2020 soit une hausse de 15%.

Tonnage of FFBs processed: 1,503,756 T in 2021 against 1,313,256 T in 2020, an increase of 15%.

■ Evolution de la production d'huile de palme brute

■ Change in the production of crude palm oil (CPO)

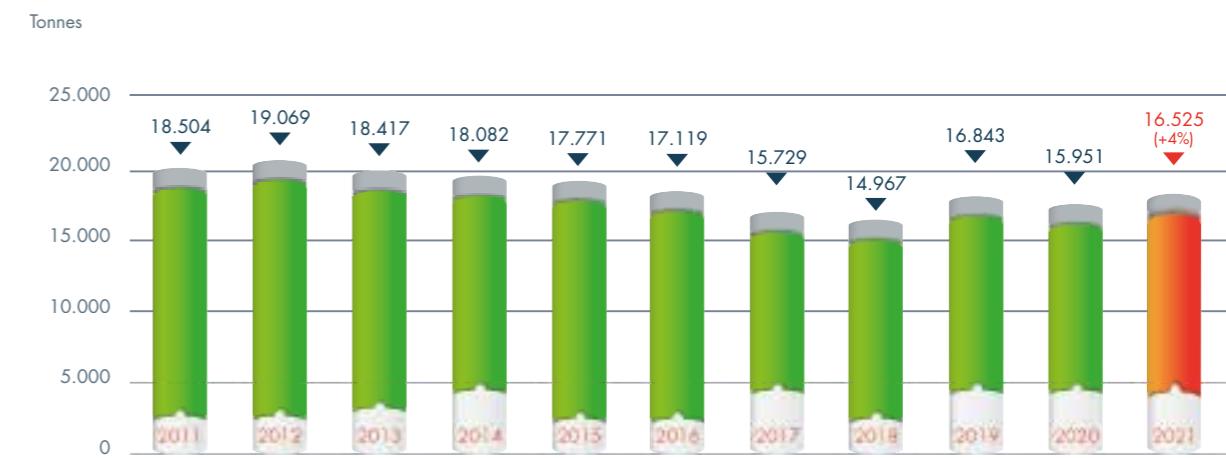


Production d'huile de palme brute : 328 911 T en 2021 contre 277 942 T en 2020 soit une hausse de 18%.

CPO production: 328,911 T in 2021 against 277,942 T in 2020, an increase of 18%.

■ Évolution de la production d'huile de palmiste

■ Change in the production of palm kernel oil (PKO)

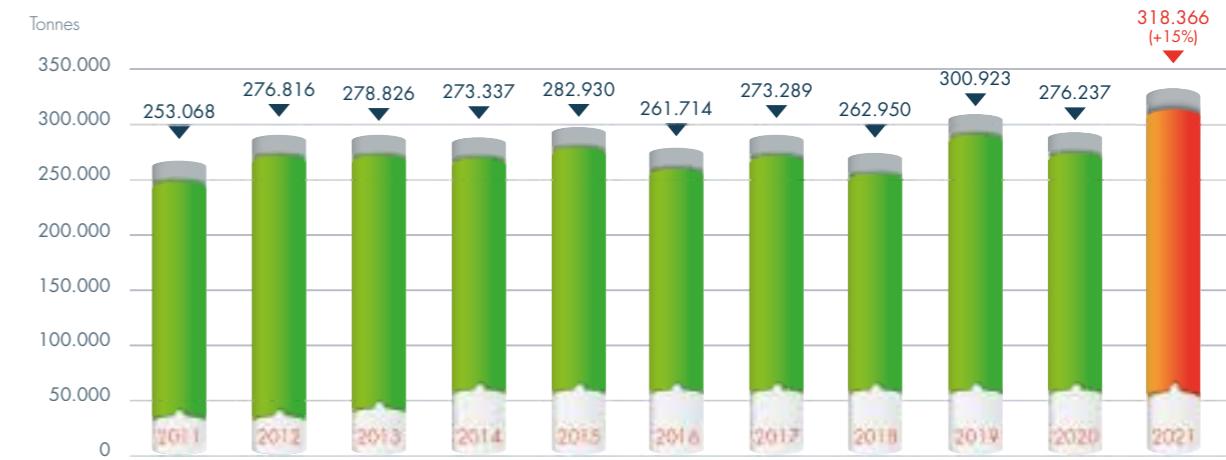


Production d'huile de palmiste : 16 525 T en 2021 contre 15 951 T en 2020 soit une hausse de 4%.

PKO production of palm kernel oil: 16,525 T in 2021 against 15,951 T in 2020, an increase of 4%.

■ Evolution des quantités d'huile de palme brute vendues

■ Change in the quantities of crude palm oil (CPO) sold

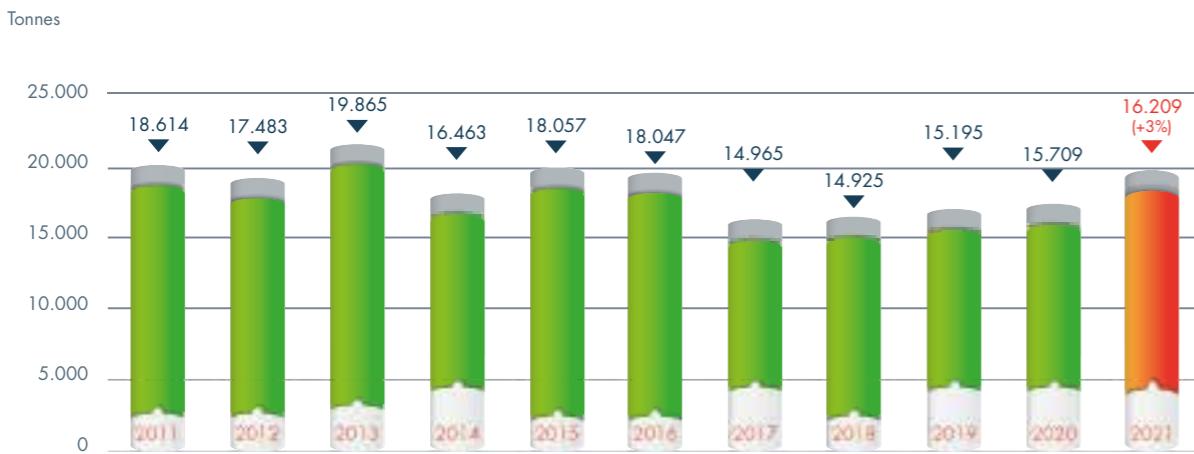


Tonnage d'huile de palme vendue : 318 366 T en 2021 contre 276 237 T l'exercice précédent soit une hausse de 15%.

CPO tonnage of palm oil sold: 318,366 T in 2021 against 276,237 T the previous year, an increase of 15%.

■ Evolution des quantités d'huile de palmiste brute vendues

■ Change in quantities of PKO oil sold

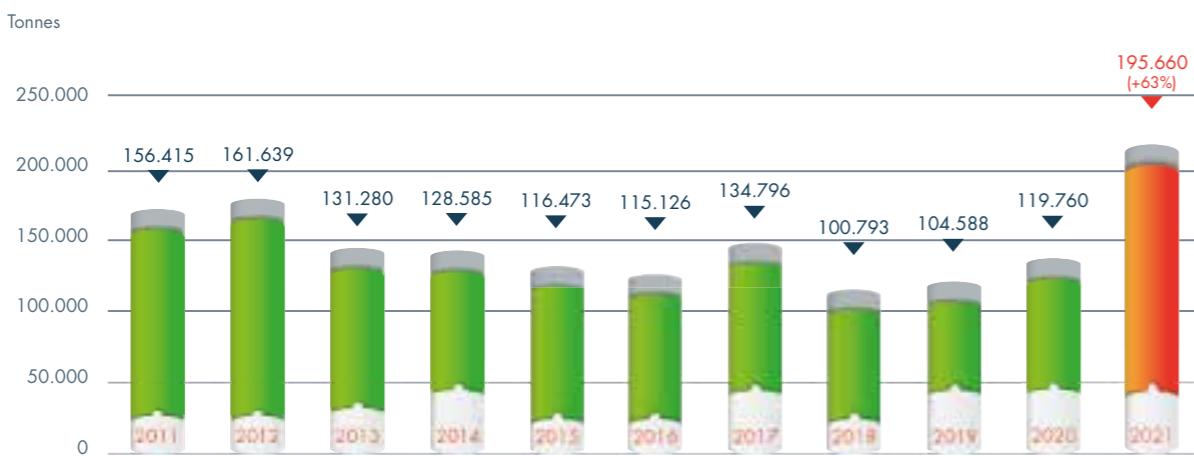


Tonnage d'huile de palmiste vendue : 16 209 T en 2021 contre 15 709 T en 2020 soit une hausse de 3%.

Quantity of PKO oil sold increases at 16,209 T in 2021 against 15,709 T in 2020, an increase of 3%.

■ Evolution du chiffre d'affaires

■ Change in revenue

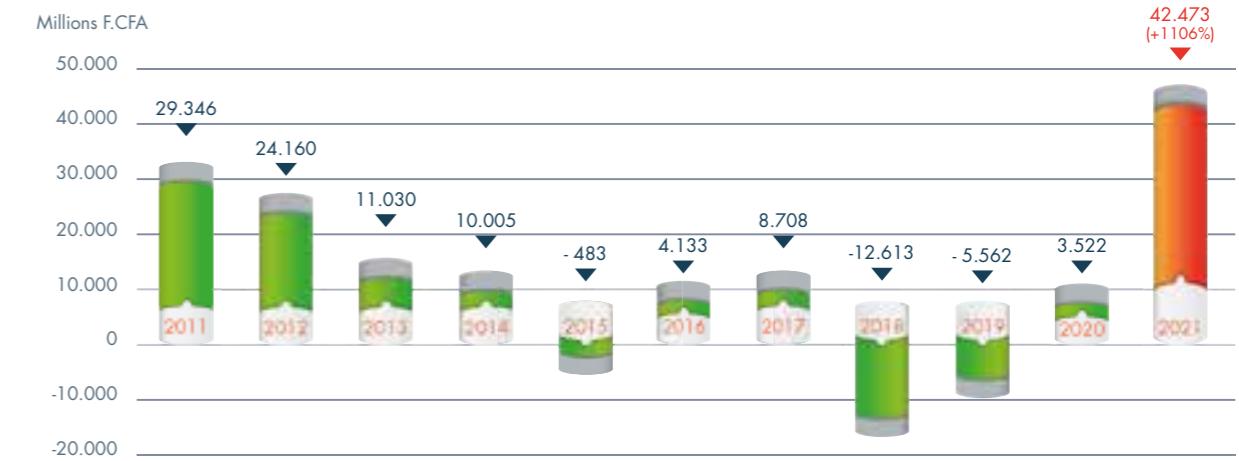


Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'élève à 195 660 millions de FCFA contre 119 760 millions de FCFA en 2020, soit une hausse de 63%.

Revenues for the financial year 2021 amounted to 195,660 million CFA, against 119,760 million CFA in 2020, a 63% increase.

■ Evolution du résultat net

■ Change in net result

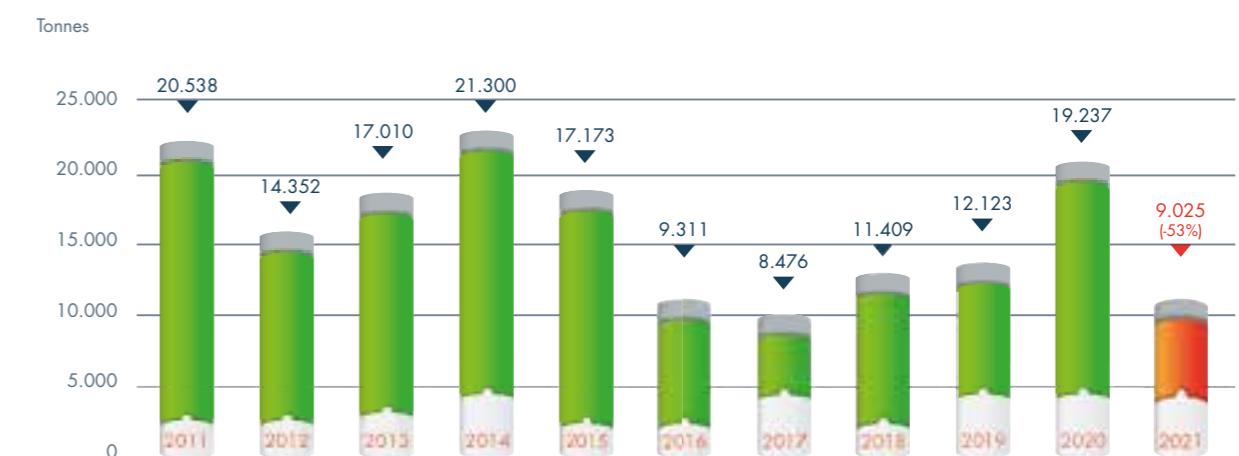


Selon le référentiel Syscohada révisé, le résultat net de l'exercice 2021 est un bénéfice record de 42 473 millions de FCFA contre un bénéfice de 3 522 millions de FCFA en 2020.

According to revised Syscohada, the net result for financial year 2020 is a record profit of 42,473 million CFA against a profit of 3,522 million CFA in 2020.

■ Evolution des investissements (Syscohada révisé)

■ Change in investments (Revised Syscohada)

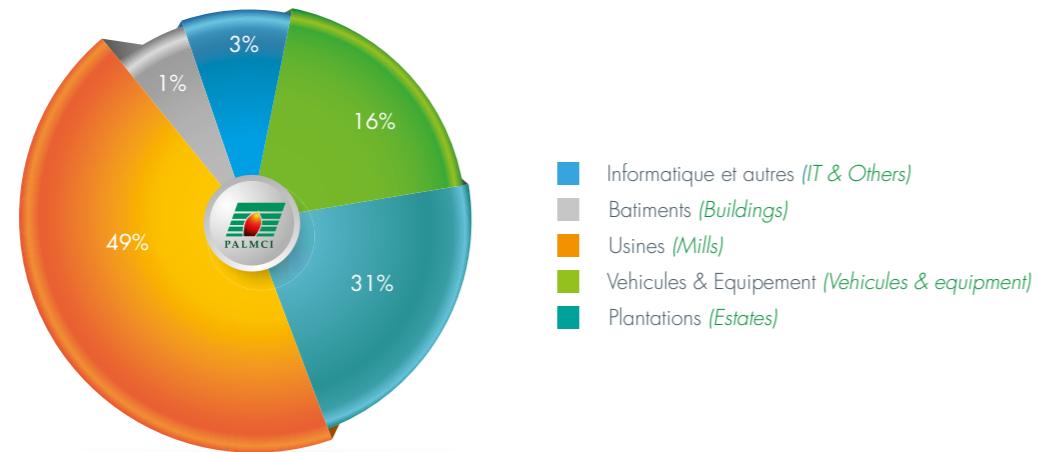


Les investissements de l'exercice 2021 s'élèvent à 9 025 millions de FCFA et sont détaillés comme suit :

The investments for financial year 2021 amounted to CFA 9,025 million CFA and are shown in detail below :

■ Détail des investissements 2021

■ Details of investments 2021



■ Evolution des capitaux propres

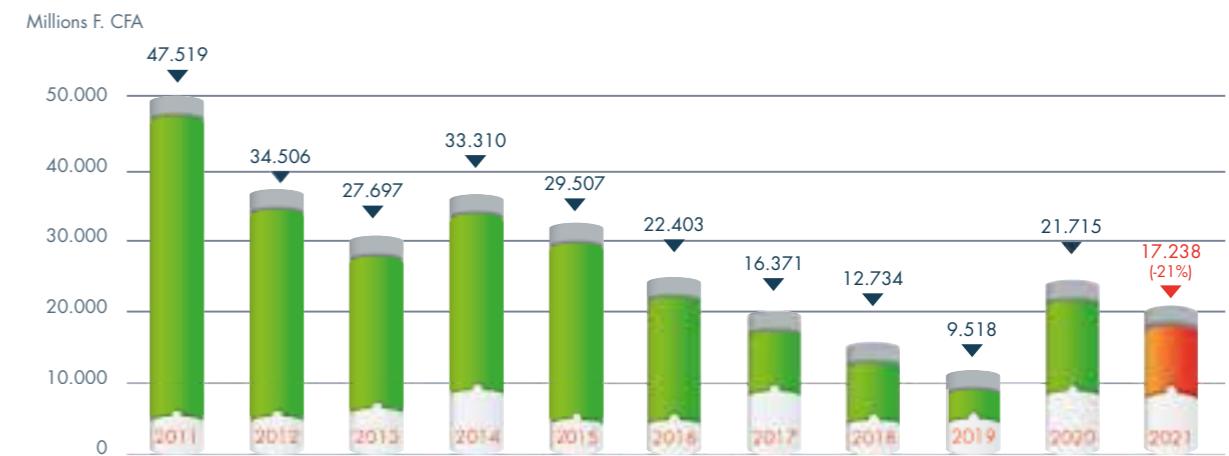
■ Change in Equity capital



Selon le référentiel Syscohada révisé, les capitaux propres s'établissent à 109 914 millions de FCFA au 31 décembre 2021 contre 69 201 millions de FCFA au 31 décembre 2020 en raison du bénéfice de 42 473 millions de FCFA et de la distribution de dividendes de 1 761 millions de FCFA.

Based on revised Syscohada accounting system, Equity capital stood at 109,914 million CFA on 31 December 2021, compared with 69,201 million CFA at 31 December 2020 due to the profit of 42,473 million CFA and dividends distribution for million CFA 1,761.

■ Dettes à long et moyen terme (Syscohada révisé) ■ Long and medium term debts (Revised Syscohada)

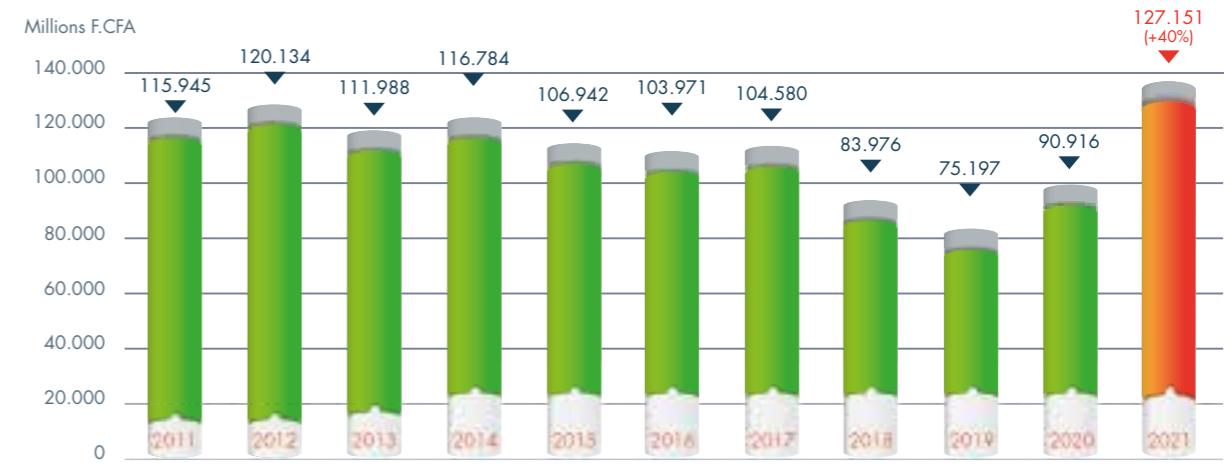


Les dettes financières et assimilés s'établissent à 17 238 millions de FCFA au 31 décembre 2021 contre 21 715 millions de FCFA au 31 décembre 2020.

Financial debts amounting to 17,238 million CFA on 31 December 2021 against 21,715 million CFA 31 December 2020.

This decrease of 4,477 million CFA francs is mainly due to the repayment of loans.

■ Evolution des ressources stables (Syscohada révisé) ■ Change in stable resources (Revised Syscohada)



Les ressources stables augmentent de 36 235 millions de FCFA. Elles s'établissent à 127 151 millions de FCFA au 31 décembre 2021.

Stable resources increase of 36,235 million CFA. They amounted to 127,151 million CFA on 31 December 2021.

I .2 Faits marquants de l'exercice 2021

Significant events in 2021

I.2.1 Environnement international et cours mondiaux

A l'instar de l'année 2020, l'année 2021 a été également marquée par la pandémie de la Covid – 19. De nouveaux variants touchant tour à tour différentes zones de la planète.

La campagne mondiale de vaccination débutée en fin d'année 2020 s'est poursuivie tout au long de l'année 2021. Elle a permis de limiter la propagation du virus ainsi que sa dangerosité.

Contrairement à l'année 2020, les confinements n'ont été imposés que localement par certains pays, de sorte que le commerce mondial et les déplacements internationaux ont pu s'organiser avec beaucoup moins de contraintes et de limitations.

Les cours mondiaux de l'huile de palme brute ont entamé une hausse sur les derniers mois de l'exercice 2019.

Cette hausse s'est poursuivie sur les premiers mois de l'année 2020, les cours atteignant 800 USD/T. A la suite de la pandémie de la Covid – 19 et au confinement quasi – mondial qui s'en est suivi, les cours ont considérablement baissé de mars à juillet 2020 (moins de 600 USD/T).

La remontée des cours n'a pu se faire qu'à compter d'août 2020.

Les cours ont même franchi la barre des 1 000 USD/T dans les dernières semaines de l'année 2020.

Cette hausse s'est accentuée en 2021, année au cours de laquelle les cours ont dépassé 1 400 USD/T. Ainsi la moyenne CIF Rotterdam de l'année 2021 s'établit – elle à 1 165 USD/T.

I.2.1 International environment and world prices

Like 2020, the year 2021 was also marked by the Covid-19 pandemic. The variants affecting in turn different areas of the planet.

The global vaccination campaign that began at the end of 2020 continued throughout 2021. It made possible the limitation both the spread of the virus and its dangerousness.

Unlike the year 2020, in 2021 there were only local lockdowns.

This has allowed world trade to proceed in an almost normal manner.

Crude palm oil (CPO) prices rose in the final months of fiscal 2019.

This increase continued in the first months of 2020, with prices reaching USD 800/T at the beginning of the year.

Following the Covid-19 pandemic and the almost global lockdown that followed, prices fell considerably from March to July 2020 (less than 600 USD/T) followed by a rise in prices starting from August 2020 to cross the USD 1,000/T in the last weeks of 2020. This bull trend carried on in 2021, with prices above USD 1,400 /T.

The rise in prices could only be done from August 2020.

Thus, the CIF Rotterdam average for 2021 stands at USD 1,165/T.

Afin de contribuer à contenir l'inflation en Côte d'Ivoire, le gouvernement, par le biais du ministère du commerce, a rencontré tous les acteurs de la filière oléagineuse en décembre 2020 aux fins de décider du blocage des prix de vente de l'huile de table (oléine) de l'industrie de deuxième transformation au grand public, du prix de vente de l'huile de palme brute de l'industrie de première transformation à l'industrie de deuxième transformation et du prix d'achat des régimes de palmes de l'industrie de première transformation aux planteurs.

Les prix en vigueur en janvier 2021 (496 783 francs CFA par tonne d'huile de palme brute), déterminés sur la base du cours CIF Rotterdam et de la parité dollar/franc CFA, ont été maintenus pour la période s'étalant de février à avril 2021, alors que dans le même temps, les cours mondiaux poursuivaient leur hausse.

Le prix du mois de mai 2021, a été fixé sur la base du cours CIF Rotterdam et de la parité dollar/franc CFA. Il s'est établit à 647 392 FCFA/T.

De juin à décembre 2021, les prix ont de nouveau été bloqués à 600 000 FCFA/T.

Ainsi, le prix moyen de vente de l'huile de palme brute a – t – il été de 569 544 FCFA/T en 2021 contre 390 190 FCFA/T en 2020, soit une hausse de 46%.

In order to avoid an excessive increase in the price of edible oil in Côte d'Ivoire, the government through the Ministry of Commerce met with all the actors in the sector in December 2020 and decided to freeze prices after this meeting.

The consequence was that the prices in force in January 2021 (CFA franc 496,783 per ton CPO) (based on CPO CIF Rotterdam in USD and parity CFA/USD) were carried forward from February to April 2021, while world prices continued to rise.

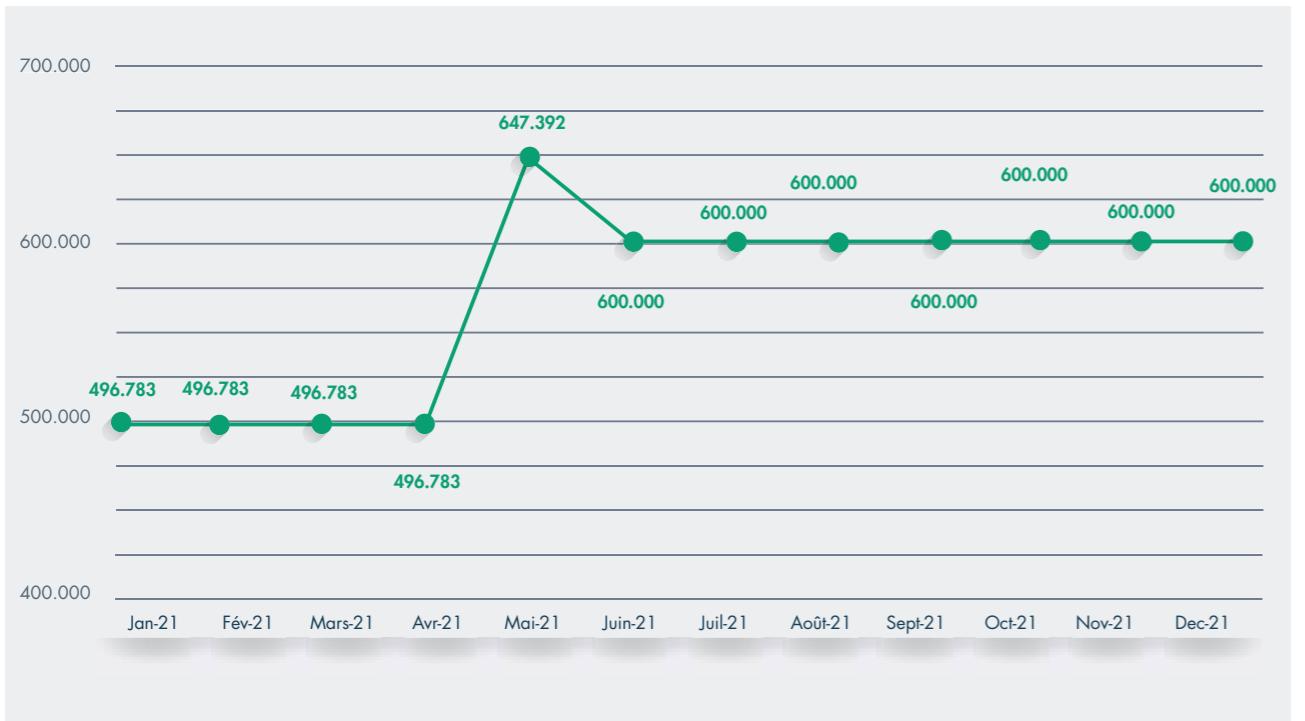
The price for the month of May 2021, was set on the basis of the CIF Rotterdam rate and the dollar/CFA franc parity. It stood at 647,392 FCFA/T.

Thus, the average selling price of crude palm oil was 569,544 FCFA/T in 2021 against 390,190 FCFA/T in 2020, an increase of 46%.

From June to December 2021, prices were again freezed at 600,000 FCFA/T.

Thus, the average selling price of crude palm oil was 569,544 FCFA/T in 2021 against 390,190 FCFA/T in 2020, an increase of 46%.





I.2.2 Environnement national

De même qu'à l'échelle mondiale, la situation économique en Côte d'Ivoire a été beaucoup moins impactée par les effets de la pandémie, en 2021.

Le commerce mondial ayant repris une marche presque régulière, la croissance du PIB devrait être de 7% en 2021 contre 3% en 2020 dont la faiblesse provenait des conséquences de la phase aiguë de la pandémie.

I.2.3 Autres faits marquants de l'entreprise

- Conditions d'exploitation des activités agricoles

L'année 2021 se caractérise par une production record d'huile de palme brute de 328 911 tonnes, soit 18% de plus qu'en 2020.

I.2.2 National Environment

In 2021, Côte d'Ivoire has not escaped an upsurge in the number of Covid-19 cases. Like the global economy, the country's economic situation has been faintly impacted by the effects of the pandemic.

As global trade has been able to proceed as usual, GDP growth is expected to be 7% in 2021 compared to 3% in 2020 due to the acute phase of the pandemic.

I.2.2 National Environment

- Operating conditions

The year 2021 is characterized by a record production of crude palm oil of 328,911 tons, 18% more than in 2020.

PALMCI bénéficie ainsi des performances liées aux projets d'accroissement des capacités de trois usines, tous entamés en 2019 et achèvés en mars 2021, pour Ehania Huilerie Centrale et Boubo, et en octobre 2021 pour Iboké.

- Concurrence

Les capacités industrielles des concurrents s'établissent à 310 T/H contre 175 T/H pour PALMCI à l'est, à 215 T/H contre 130 T/H au centre et à 55 T/H contre 125 T/H à l'ouest. Les capacités installées de traitement des régimes excèdent la disponibilité de la matière première de plus de 500 T/H sur l'ensemble du territoire, ce qui induit une compétition intense et un risque croissant de baisse de marge, du fait des actions commerciales à financer par PALMCI pour garantir les volumes d'approvisionnement en régimes de ses usines.

La forte hausse des cours de l'huile de palme brute sur les marchés internationaux aurait dû entraîner une augmentation des prix de l'huile de palme brute et des régimes de palme. Pour limiter la flambée des prix sur le marché de l'huile de table (et autres produits dérivés) et dans le cadre de la lutte contre la vie chère, l'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place une mesure de plafonnement des prix sur la majeure partie de l'année 2021.

Le plafonnement des prix se poursuit en ce début d'année 2022.

Par ailleurs, l'insuffisance actuelle de réglementation de la filière oléagineuse a permis l'entrée de nouveaux acteurs toujours plus nombreux, dans la chaîne de valeurs des achats des régimes de palmiers à huile en plantations villageoises. Cette situation, en plus de contribuer à désorganiser le processus d'achat en plantations villageoises, a instauré une très forte inflation dans l'utilisation des moyens logistiques et l'apparition de nombreux intermédiaires.

PALMCI thus benefits from the completion of the capacity expansion projects of three plants, started in 2019 and completed in March 2021 for Ehania Huilerie Centrale and Boubo and in October 2021 for Iboké.

- Competition

Competitors' capacities are 310 T/H against 175 T/H for PALMCI in the East, 215 T/H against 130 T/H for PALMCI in the Center and 55 T/H against 125 T/H in the West.

The installed capacity for FFB processing exceeds the availability of the raw material over 500 T/H on the entire territory, this leads to more intense competition and a growing risk of a drop in margin, due to the commercial actions to be financed to guarantee the POM supply.

The sharp rise in CPO prices on international markets should have led to an increase in crude palm oil prices and fresh fruits bunches. To limit the surge in prices on the market for edible oil (and other derived products) and as part of the fight against the high cost of living, the government of Côte d'Ivoire has put in place a price cap measure throughout 2021.

That price cap continues at the beginning of 2022.

In addition, the current lack of regulation of the palm oil sector in Côte d'Ivoire has allowed the entry of new actors ever more numerous, in the chain of values for FFB PV purchasing. This situation, in addition to contributing to disrupt the buying process in village plantations, has created a very high inflation in the use of logistical equipment and the appearance of many middlemen.

Il faut ajouter à cela le fait que certains opérateurs n'effectuent pas les retenues nécessaires au développement durable de la filière. Retenues pourtant prévues par le mécanisme de prix de l'AIPH (entretien pistes, encadrement, recherche Firca, contribution AIPH, etc.). Ces opérateurs présentent ainsi un avantage concurrentiel leur permettant de proposer aux planteurs des prix d'achat de régimes supérieurs au prix déterminé par l'AIPH, sans entamer leurs marges.

Les organes de la nouvelle autorité de régulation dénommée Conseil Hévéa Palmier à Huile (CHPH) ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CPH sont la revue du mécanisme de prix et la refonte de la fiscalité du secteur. Des propositions ont été faites relativement à la revue du mécanisme de prix. Les discussions se poursuivent au sein de la filière.

Il est difficile à ce stade de dégager des perspectives relativement aux évolutions au sein de la filière, dans la mesure où le gouvernement intervient dorénavant dans la fixation des prix.

Some operators have failed to carry out the measures needed to ensure the sector's sustainability. Such measures are however provided by AIPH's price mechanism, including road maintenance, technical support, FIRCA research, AIPH contribution, etc.

Operators not implementing these measures can therefore buy FFB at prices higher than the AIPH price, without eroding their margins.

The bodies of the new regulatory authority called "Conseil Hévéa Palmier à Huile" (CHPH) were installed in 2019. The two priorities areas of the CPH are the review of the price mechanism and the overhaul of the sector's taxation. Proposals have been made regarding the review of the price mechanism. Discussions are continuing within the sector.

It is difficult at this stage to identify prospects for developments within the sector, since the government is now involved in price fixing.

I .3 Situation de la société et son activité au cours de l'exercice 2021

Situation of the company and its activity during financial year 2021

- Déroulement
- Plantations Industrielles (PI)
- Developments
- Industrial Plantations PI

Le verger planté en PI s'établit à 40 321 ha à fin 2021 contre 40 281 ha à fin 2020. Les superficies en rapport quant à elles, passent de 36 540 ha à fin 2020 à 37 788 ha à fin 2021, soit une hausse de 1 248 ha.

Cette hausse est essentiellement due à l'entrée en maturité de 468 ha à Toumangué, de 229 ha à Irobo et de 551 ha à Boubo.

Le rendement est passé de 16,2 à 18,5 tonnes par hectare en 2021, soit une hausse de 14%.

PI area remain stable at 40,321 ha in 2021 against 40,281 ha in 2020. Areas in production went from 36,540 ha in 2020 to 37,788 ha in 2021 an increase of 1,248 ha due to new matures area in Toumangué for 468 ha, in Irobo for 229 ha and in Boubo for 551 ha.

The yield per hectare increases of 14%, from 16.2 t/ha in 2020 to 18.5 t/ha in 2021.

- Plantations Villageoises (PV)
 - Village Plantations PV
- In PV, the total area has no significant change, from 160,129 ha in 2020 to 160,223 ha in 2021.*

Le verger total PV n'a pas connu d'évolution significative. Il est passé de 160 129 Ha en 2020 à 160 223 Ha en 2021.

Le verger mature en revanche est passé de 144 671 Ha à 148 054 Ha (housse d'un peu plus de 2%, surtout sur dans les zones de BOUBO et de TOUMANGUIE).

I.3.1 Production

Les productions de l'année 2021 ont été les suivantes :

— Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 687 964 T contre 601 750 T en 2020, soit une hausse de 14%

— Achats de régimes des plantations villageoises (PV) : 804 161 T contre 662 825 T en 2020, soit une hausse de 21% ;

Le total des régimes, production PI et achats PV, a été de 1 492 124 T en 2021 contre 1 264 575 T en 2020, soit une hausse de 18%.

I.3.2 Usines

Huileries

Les huileries ont traité au total 1 503 756 T de régimes en 2021 (y compris ceux en provenance de MOPP), soit une hausse de 15% par rapport à l'année précédente.

La production d'huile de palme brute de 2021 propre à PALMCI a été de 328 911 T contre 277 942 T l'année précédente, soit une hausse de 18%.

Le taux d'extraction de l'huile de palme brute s'établit à 22,11% en 2021, contre 22,10% en 2020.

I.3.1 Production

In 2021, the productions were the following:

— *FFB PI production: 687,964 T against 601,750 T in 2020, an increase of 14%,*

— *FFB PV purchase: 804,161 T against 662,825 t in 2020 or an increase of 21%.*

In total, bunches production was 1,492,124 T in 2021 against 1,264,575 T in 2020 or an increase of 18%.

I.3.2 Factories

Palm oil mills (POM)

The mills processed a total of 1,503,756 tons of bunches (including FFB of MOPP), an increase of 15% compared to last year.

Own PALMCI's CPO production was 328,911 T against 277,942 T last year, an increase of 18 %.

The CPO oil extraction rate (OER) was 22.11%, against 22.10% in 2020.

- Presseries

La production d'huile de palmiste a été de 16 525 T en 2021 contre 15 951 T en 2020 soit une hausse de 4%.

I.3.3 Progrès réalisés

- Système de Management Intégré

L'audit de certification s'est déroulé en janvier 2020 et a abouti à la certification multi – sites en Qualité, Environnement et Santé & Sécurité (QSE).

Cela s'est fait sur la base des référentiels :

ISO 9001 : 2015
ISO 14001 : 2015
ISO 45001 : 2020.

Les sites certifiés sont le Siège d'Abidjan, les UAI d'Ehania, de Toumangué, d'Irobo et de Boubo.

Au cours de l'année 2021, l'audit de suivi 1 a été réalisé au Siège, sur les sites du centre et également sur ceux de l'est. Le maintien du certificat du triple référentiel QSE a été confirmé.

En vue de leur certification QSE en 2022, les activités préparatoires ont eu lieu sur les sites du Bas Cavally notamment Blidouba, Iboké, Gbapet et Néka.

Il s'agit notamment :

- des études de risques,
- des revues de processus,
- des audits internes et
- des revues de Direction.

- Ressources Humaines

L'effectif global à fin 2021 est de 7 465 employés contre 7 355 au 31 décembre 2020 soit une hausse de 1,5% correspondant à une mise aux normes de l'effectif des ouvriers agricoles.

- Kernel crushing plants

The production of palm kernel oil was 16,525 T against 15,951 T in 2020 or a 4%.

I.3.3 Progress made

- Integrated Management System

An audit took place in January 2020 and led to Head Office and East and Central Estates certification for :

ISO 9001 : 2015
ISO 14001 : 2015
ISO 45001 : 2020

During 2021, the follow-up audit 1 was carried out at Headquarters, on the sites of the centre and also on those in the east. It resulted in the maintenance of the certificate of the triple reference above.

In view of their QSE certification in 2022, preparatory activities took place in the Bas Cavally (Iboké, Blidouba, Gbapet and Néka).

These include :

- risk studies,
- process reviews,
- internal audits and
- Management reviews.

- Human resources

The overall workforce at the end of 2021 was 7,465 employees against 7,355 on December 31, 2020 an increase of 1.5% corresponding to an upgrade to the standards of the number of plantations workers.

| .4 Résultats et situation financière Syscohada révisé

Results and financial situation Revised Syscohada

I.4.1 Résultat de l'exercice 2021 Syscohada révisé

- Chiffre d'affaires Syscohada révisé

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2021 s'élève à 195 659 millions de FCFA contre 119 760 millions de FCFA en 2020, soit une hausse de 63%. Elle est essentiellement liée à la hausse des prix de l'huile de palme brute de 46% et à la hausse des tonnages vendus de 15%.

Le chiffre d'affaires de l'année provient notamment de la vente de :

- 140 850 tonnes d'huile de palme brute pour un montant de 79 065 millions de FCFA,
- 16 209 tonnes d'huile de palmiste pour un montant de 12 451 millions de FCFA,
- La revente à SANIA Cie de 804 161 tonnes de régimes pour 86 501 millions de FCFA,
- L'usinage de ces régimes pour 13 168 millions de FCFA et
- La vente de 23 531 tonnes de tourteaux de palmiste pour 764 millions de FCFA.
- And the sale of 23,531 metric tons of palm kernel cake for CFA francs 764 million.

I.4.1 Results for financial year 2021 Revised Syscohada

- Turnover Revised Syscohada

Total sales before tax for 2021 amounted to CFA francs 195,659 million, compared with CFA francs 119,760 million in 2020, an increase of 63%. This is mainly due to the 46% increase in CPO price and 15% in CPO sold quantities.

Revenues for the year came mainly from the sales of:

- 140,850 metric tons of CPO in the amount of CFA francs 79,065 million CFA Francs,
- 16,209 metric tons PKO in the amount of CFA francs 12,451 million CFA Francs,
- The sale to SANIA of 804,161 metric tons of FFB for CFA francs 86,501 million,
- The processing of FFB for CFA francs 13,168 million,
- And the sale of 23,531 metric tons of palm kernel cake for CFA francs 764 million.

- Capacité d'autofinancement globale (CAFG) (Syscohada révisé)

La CAFG s'établit à 55 571 millions FCFA au 31 décembre 2021 contre 15 300 millions FCFA au 31 décembre 2020 soit une hausse de 40 271 millions de FCFA.

Cela en raison de la hausse du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation et du résultat net en 2021.

Cette hausse de la CAFG affecte de manière favorable le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

- Résultat d'exploitation (Syscohada révisé)

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 s'établit à 56 690 millions FCFA contre 5 512 millions de FCFA en 2020.

Cela résulte d'une part de la hausse des prix de l'huile de palme brute de 46% et d'autre part de la hausse des quantités d'huile de palme brute vendues de 15%.

- Résultat financier (Syscohada révisé)

Le résultat financier est passé de -1 935 millions de FCFA au 31 décembre 2020 à -1 656 millions de FCFA au 31 décembre 2021 soit une baisse de 14%.

Cette situation est essentiellement due à la baisse de 279 millions FCFA des intérêts sur crédits à court terme.

- Global self-financing capacity (GSFC) Revised Syscohada

GSFC stood at 55,571 million CFA francs on December 31, 2021 compared to 15,300 million CFA francs at December 31, 2020, an increase of 40,271 million CFA francs.

This is due to higher revenues, operating income and net income in 2021.

This increase in GSFC positively affects cash flow from operating activities.

- Operating result (Revised Syscohada)

The operating result for 2021 is a profit CFA franc 56,690 million against CFA franc 5,512 million CFA Francs in 2020, an increase due to the increase CPO selling prices (46%) and sales quantities (15%).

- Net financial expense (Revised Syscohada)

Net financial expenses decrease from at CFA francs - 1,935 million on 31 December 2020 to CFA francs - 1,656 million on 31 December 2021, a variance of 14 %.

This result is essentially due to a decrease CFA franc 279 million of short terms loans interests.

- Résultat net Syscohada révisé

Selon le référentiel Syscohada révisé, le résultat avant impôt de l'exercice 2021 est un bénéfice de 54 309 millions de FCFA contre 3 560 millions de FCFA en 2020.

Le bénéfice net après impôt de l'exercice 2021 s'établit à 42 473 millions de FCFA contre 3 522 millions de FCFA en 2020 soit une hausse de 1 106%.

I.4.2 Principales évolutions des postes du bilan et situation financière (Syscohada révisé)

Main changes in balance sheet items and financial position (Revised Syscohada)

Fonds de Roulement (working capital) Syscohada révisé

CFA Millions 000 USD (576,77\$)	2021	2020	Variation
Capitaux Propres (Equity)	109 914	69 201	40 712
	190 568	126 427	64 141
Dettes Financières (Financial debt)	17 238	21 715	-4 477
	29 887	39 672	-9 785
Ressources Durables - Equity and Long-term Liabilities	127 151	90 916	36 235
	220 456	166 100	54 356
Actif immobilisé (Non-current assets)	89 120	93 181	-4 061
	154 517	170 237	-15 720
Fonds de Roulement (Working capital)	38 031	-2 265	40 296
	65 939	-4 137	70 076

Les capitaux propres connaissent une hausse de 40 272 millions FCFA pour s'établir à 109 914 millions de FCFA en raison du profit de 42 473 millions FCFA réalisé et de la distribution de dividendes en 2021 à hauteur de 1 761 millions FCFA.

Les dettes financières et ressources assimilées d'un montant de 17 238 millions de FCFA ont baissé de 4 477 millions FCFA en raison des remboursements. L'actif immobilisé net baisse de 4 061 millions de FCFA en raison de la baisse du niveau des investissements de l'exercice 2021 comparé à ceux de l'exercice 2020.

- Net result Revised Syscohada

According to revised Syscohada result before tax for the year 2021 is CFA francs 54,309 million against CFA francs of CFA francs 3,560 million in 2020.

Net profit after tax for the year 2020 is CFA francs 42,473 million against a loss of CFA francs 3,522 million in 2020, an increase of 1 106%.

Equity capital increase from CFA francs 42,473 million to CFA francs 109,914 million mainly due to 2021 profit and CFA francs 1 761 million of dividend distribution.

Financial debts and related resources of CFA francs 17,238 million decreased by CFA francs 4,477 million due to the loan repayment.

Year 2021 net fixed assets decrease from CFA francs 4,061 million due to investments level decrease.

Les acquisitions de l'exercice 2021 s'établissent à 9 025 millions de FCFA contre 19 237 en 2020 et 12 123 millions de FCFA en 2019.

Le niveau élevé des investissements de l'exercice 2021 s'expliquent par les trois projets d'accroissement des capacités des huileries d'Ehania, de Boubo et d'Iboké.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2021 connaît une amélioration de 40 296 millions de FCFA par rapport au 31 décembre 2020, pour s'établir à 38 031 millions de FCFA.

Besoin en Fonds de Roulement (working capital requirement) Syscohada révisé

CFA Millions 000 USD (\$576,77\$)	2021	2020	Variation
Stocks (Inventories)	25 547	20 025	5 521
	44 293	36 585	7 708
Créances et emplois assimilés (Receivables & Others Current Assets)	37 373	10 838	26 534
	64 797	19 801	44 996
Actif Circulant (Current Assets)	62 919	30 863	32 056
	109 090	56 386	52 704
Passif exigible (Current Liabilities)	37 449	23 476	13 972
	64 929	42 890	22 039
Besoin en Fonds de Roulement (Working Capital Requirement)	25 470	7 387	18 084
	44 161	13 495	30 665

■ Stocks Syscohada révisé

Le niveau des stocks augmente de 5 521 millions F CFA de 2020 à 2021 pour s'établir à 25 547 millions F CFA.

Cela est essentiellement dû au stock d'huile de palme brute qui s'accroît de 9 000 tonnes entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

Acquisitions during the year 2021 totaled CFA francs 9,025 million against CFA francs 19,237 million in 2020 and CFA francs 12,123 million in 2019.

Year 2020 high investments level was due to three palm oil mill upgrading projects (Ehania, Boubo and Iboké).

As a result, working capital which is CFA francs 38,031 million has increased by CFA francs 40,296 million compared to 31 December 2020.

■ Crédits et emplois assimilés Syscohada révisé

Les créances et emplois assimilés s'accroissent de 26 534 millions FCFA pour s'établir à 37 373 millions FCFA.

Cela est essentiellement dû à la hausse des créances relatives à la vente de l'huile de palme brute.

■ Passif exigible Syscohada révisé

Le passif exigible s'accroît de 13 972 millions FCFA principalement en raison de la dette fiscale relative à l'impôt BIC découlant du niveau du résultat de l'exercice 2021.

■ BFR Syscohada révisé

Le BFR de l'exercice 2021 s'établit à 25 470 millions FCFA, soit une hausse de 18 084 millions FCFA par rapport à celui de l'exercice 2020.

Cela tient pour l'essentiel, à la hausse des créances du client SANIA.

Ramené au chiffre d'affaires, il passe de 06 % au 31 décembre 2020, à 13 % au 31 décembre 2021.

■ Receivables and others currents assets Revised Syscohada

Receivables and others currents assets increase by FCFA 26,534 million to 37,373 million CFA francs.

This is mainly due to CPO debts increase.

■ Current liabilities Revised Syscohada

Current liabilities increase by FCFA 13,972 million due to fiscal debt related to company result tax.

■ Working Capital Requirement

2021 working capital is FCFA 25,470 million, an increase of 18,084 million CFA francs compared to financial year 2020.

This is linked to SANIA debt increase.

Compared to sales revenue, it increased from 06% on December 31, 2020, to 13% on December 31, 2021.

Trésorerie nette Syscohada révisé (Net Cash Revised Syscohada)

CFA Millions 000 USD (\$576,77\$)	2021	2020	Variation
Trésorerie nette (Net treasury)	12 561	-9 651	22 212
	21 778	-16 734	38 512

■ BFR Syscohada révisé

À la clôture de l'exercice, le fonds de roulement est de 38 031 millions de FCFA et le BFR de 25 470 millions de FCFA soit une trésorerie nette positive de 12 561 millions de FCFA.

Comparée à l'exercice précédent, la trésorerie s'est améliorée de 22 212 millions de FCFA.

■ Working Capital Requirement

At the end of the financial year 2021, the working capital is CFA francs 38,031 million and the WCR of CFA francs 25,470 million so a positive net cash of CFA francs 12,561 million.

Compared to the previous year, cash flow increase by CFA francs 22,212 million.

ETATS FINANCIERS SYSCOHADA RÉVISÉ

ACTIF (ASSETS)	31-12- 2021	31-12- 2020
Immobilisations incorporelles (Intangible assets)	902 432 644	1 665 479 854
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	902 432 644	1 665 479 854
Immobilisations corporelles (Property, plant and Equipment)	87 997 914 819	91 301 273 362
Bâtiments (1) dont Placement Net:	17 145 990 006	29 347 650 053
Aménagements, agencements et installations	7 478 501 994	4 502 123 794
Matériel, mobilier et actifs biologiques	59 453 532 577	53 426 407 316
Matériel de transport	3 919 890 242	4 025 092 199
Avances et acomptes versés sur immobilisations	32 401 864	32 401 864
Immobilisations financières (Financial assets)	187 423 694	181 794 875
Titres de participation	17 600 000	17 600 000
Autres immobilisations financières	169 823 694	164 194 875
Total actif immobilisé (Total fixed assets)	89 120 173 021	93 180 949 955
Stocks et encours	25 546 693 333	20 025 213 338
Créances et emplois assimilés (Receivables and others current assets)	37 345 089 911	10 430 588 498
Fournisseurs, avances versées	892 809 558	881 860 581
Clients	34 460 015 260	7 042 706 330
Autres créances	1 992 265 093	2 506 021 587
Total actif circulant (Total current assets)	62 891 783 244	30 455 801 836
Valeurs à encaisser	25 041 792	30 569 792
Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	14 981 219 851	14 523 985 546
Total trésorerie-actif (Cash and cash equivalents)	15 006 261 643	14 554 555 338
Ecart de conversion-Actif	27 494 644	407 519 585
TOTAL ACTIF (TOTAL ASSETS)	167 045 712 552	138 598 826 714

ETATS FINANCIERS SYSCOHADA RÉVISÉ

PASSIF (LIABILITIES)	31-12- 2021	31-12- 2020
Capital	20 406 297 497	20 406 297 497
Primes liées au capital social	1 846 251 277	1 846 251 277
Ecart de réévaluation	226 818 421	226 818 421
Réserves indisponibles	4 081 259 499	4 081 259 499
Réserves libres	55 533 512 481	57 294 336 154
Report à nouveau (+ ou -)	-14 653 699 759	-18 175 347 103
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	42 473 119 895	3 521 647 345
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES (Equity)	109 913 559 311	69 201 263 090
Emprunts et dettes financières diverses	15 570 952 706	20 568 373 059
Dettes de location-acquisition	980 813 849	474 050 195
Provisions pour risques et charges	686 135 887	672 674 095
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (Medium and long term loans)	17 237 902 442	21 715 097 349
TOTAL RESSOURCES STABLES (Stable resources)	127 151 461 753	90 916 360 439
Dettes circulantes HAO	268 174 201	
Clients, avances reçues	20 065	2 689 915
Fournisseurs d'exploitation	13 387 966 196	14 790 281 284
Dettes fiscales et sociales	20 477 320 966	6 145 128 227
Autres dettes	2 750 642 564	1 984 192 344
Provisions pour risques et charges à court terme	346 428 205	292 554 770
TOTAL PASSIF CIRCULANT (Current liabilities)	37 230 552 197	23 214 846 540
Banques, crédits d'escompte		1 960 794 113
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie		22 245 193 807
TOTAL TRESORERIE-PASSIF (Short term borrowings)	2 445 363 573	24 205 987 920
Ecart de conversion-Passif (Foreign exchange gains)	218 335 029	261 631 815
TOTAL PASSIF (TOTAL LIABILITIES)	167 045 712 552	138 598 826 714

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENTS)	31-12- 2021	31-12- 2020
Ventes de marchandises	88 495 618 852	54 133 197 193
Variation de stocks de marchandises	-285 944 050	
MARGE COMMERCIALE (Trade margin)	88 495 618 852	53 847 253 143
Ventes de produits fabriqués	93 192 410 817	57 627 466 495
Travaux, services vendus	13 246 741 324	7 609 288 177
Produits accessoires	724 657 262	389 750 378
CHIFFRE D'AFFAIRES (Sales revenues)	195 659 428 255	119 759 702 243
Production stockée (ou déstockage)	5 016 319 831	1 236 055 655
Production immobilisée	3 838 237 145	4 332 317 108
Autres produits	6 584 441 888	16 783 414 900
Transferts de charges d'exploitation	47 687 075	10 996 848
Achats de matières premières et fournitures liées	-69 367 149 818	-43 422 072 370
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	452 951 73	838 532 856
Autres achats	-20 133 053 784	-20 591 276 779
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-1 408 213 452	1 059 625 210
Transports	-7 273 369 033	-5 350 654 318
Services extérieurs	-12 564 777 943	-12 653 646 467
Impôts et taxes	-2 795 190 142	-2 880 348 209
PAutres charges	-4 766 797 775	-18 166 893 436
VALEUR AJOUTEE (Value added)	93 290 513 980	40 669 809 191
Charges de personnel	-24 183 177 183	-23 276 444 865
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (Ebitda)	69 107 336 797	17 393 364 326
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	1 136 306 838	369 938 892
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-13 553 652 215	-12 250 950 840
RESULTAT D'EXPLOITATION (Operating result)	56 689 991 420	5 512 352 378
Revenus financiers et assimilés	179 732 458	
Reprises de provisions et dépréciations financières	10 921 511	79 229 339
Frais financiers et charges assimilées	-1 835 314 429	-2 003 000 052
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-11 542 681	-10 921 511
RESULTAT FINANCIER (Financial result)	-1 656 203 141	-1 934 692 224
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (Operating and financial results)	55 033 788 279	3 577 660 154
Produits des cessions d'immobilisations	7 942 535	50 613 774
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-687 411 041	-15 886 635
Autres Charges HAO	-45 261 956	-52 636 199
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (Exceptional result)	-724 730 462	-17 909 060
Impôts sur le résultat	-11 835 937 922	-38 103 749
RESULTAT NET (NET RESULT)	42 473 119 895	3 521 647 345

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (CASH-FLOW STATEMENTS)	31-12- 2021	31-12- 2020
TRÉSORERIE NETTE AU 1ER JANVIER (January, The 1st Cash-Flow) (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	-9 651 432 582	-18 873 017 953
Capacité d'Autofinancement Globale (CAF) (Global self-financing capacity)	55 570 554 948	15 299 624 326
- Variation des stocks	-5 521 479 995	-2 855 975 200
- Variation des créances	-26 534 476 472	7 020 004 880
+ Variation du passif circulant (1)	13 704 234 670	-3 357 687 685
Variation du BF lié aux activités opérationnelles	-18 351 721 797	806 341 995
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Cash flows from operating activities)	37 218 833 151	16 105 966 321
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-12 765 000	-238 964 992
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-8 013 296 357	-18 501 529 006
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-9 625 188	-25 000 000
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 942 535	50 613 774
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (Cash flows from (used in) investments)	-8 027 744 010	18 714 880 224
- Dividendes versés	-1 760 823 673	
Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (Cash flows from (used in) equity)	-1 760 823 673	14 650 000 000
+ Emprunts (2)		57 853 893
+ Autres dettes financières diverses (3)		-2 877 354 619
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	-5 217 934 816	11 830 499 274
Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (Cash flows from (used in) long-term borrowings)	-5 217 934 816	11 830 499 274
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (Cash flows from (used in) financing activities)	-6 978 758 489	9 221 585 371
Variation de la trésorerie nette de la période (Cash flows variance)	22 212 330 652	-9 651 432 582
TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE (December, the 31st Cash-flow)	12 560 898 070	

La capacité d'autofinancement globale (CAFG) s'établit à 55 571 au 31/12/21 contre 15 230 millions de francs CFA au 31/12/20 soit une hausse de 40 341 millions de francs CFA, essentiellement en raison du résultat net de l'exercice 2021.

La hausse du BFR liée à celle des créances clients dégrade la CAFG pour aboutir à un flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles de 37 218 millions de francs CFA.

Au 31/12/21, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est de 8 028 millions de francs CFA, soit 10 686 millions de francs CFA de moins que celui de l'exercice 2020.

Il importe de préciser que les investissements de l'exercice 2020 étaient particulièrement élevés en raison de la seconde phase des travaux d'accroissement des capacités de 3 usines.

Le flux de trésorerie provenant des capitaux propres se chiffre à 1 761 millions de francs CFA du fait de la distribution de dividendes.

Le flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers est uniquement dû au remboursement des emprunts à moyen et à long terme qui s'établit à 5 218 millions de francs CFA.

Au total, la trésorerie de l'exercice 2021 s'accroît de 22 212 millions de francs CFA portant la trésorerie nette au 31/12/21 à 12 561 millions de francs CFA.

Global self-financing capacity (GSFC) stood at 55,571 at 31/12/21 compared to 15,230 million CFA francs at 31/12/20, an increase of CFA francs 40,341 million, mainly due to the net result for the 2021 financial year.

The increase in WCR linked to trade receivables change degrades GSFC to result in a cash flow from operating activities of CFA francs 37,218 million.

At 31/12/21, cash flow from investment activities was CFA francs 8,028 million, CFA francs 10,686 million less than in 2020. It is important to note that CAPEX in the 2020 financial year were particularly high due to the second phase of the capacity expansion work of 3 mills.

Cash flow from equity amounted to CFA francs 1,761 million as a result of the distribution of dividends.

The cash flow from foreign capital is solely due to the repayment of medium- and long-term loans amounting to CFA francs 5,218 million.

In total, cash for the 2021 financial year increased by 22,212 million CFA francs, bringing net cash at 31/12/21 to 12,561 million CFA francs.





- États Financiers IFRS

IFRS Financial Statements

3
81
235

| .5. RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIERE IFRS

IFRS P&L AND FINANCIAL SITUATION

I.5.1 Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes SYSCOHADA

Aux termes de la réglementation en vigueur, les comptes 2021 ont été également présentés selon les normes IFRS. Les principaux retraitements effectués ayant abouti à la présentation des tableaux de passage aux normes IFRS sont résumés ci-après :

IAS 1 : la présentation du bilan se fait suivant le critère d'exigibilité et de liquidité croissante. Ainsi, les emprunts à échéances 1 an au plus sont reclassés en passifs courants et ceux à plus d'un an sont en passifs non courants. De même, les opérations ne générant pas un accroissement net de l'actif, et ne correspondant donc pas à la définition de produits ont été reclassées.

La production immobilisée est ainsi reclassée en charges externes ou en charges financières (intérêts activés) et les transferts de charges reclassés en charges externes.

IAS 12 : Selon cette norme des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptable et fiscale des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

IFRS 9 : les écarts de réévaluation sont reclassés en résultat. Toujours au titre de cette norme, les engagements de contrats à terme, à échéance future sont évalués à leur juste valeur. Les écarts de réévaluation sont reclassés en réserve.

Cette norme traite essentiellement à de la classification et de l'évaluation des actifs et passifs financiers. (A ce titre les dettes financières sont réévaluées au coût amorti par actualisation des échéances futures, les actifs et passifs financiers par évaluation au coût amorti par actualisation des échéances futures actifs et passifs financiers sur la base d'un taux..., etc...)

I.5.1 Major restatements against Syscohada Financial Statements

According to regulation, 2021 accounts are also presented in the IFRS format. The main adjustments are the result of the application of standards that are summarized below:

IAS 1 : This standard drives the presentation of IFRS financial statements, requiring, among other things, the presentation of assets and liabilities respectively according to the increasing liquidity and due requirement criteria. It obliges to allocate debts and debts according to their maturities between short-term «current» and long-term «non-current».

Similarly, transactions that do not generate a net increase in assets, and therefore do not meet the definition of income, have been reclassified.

Fixed production is thus reclassified into external expenses or financial expenses (interest activated) and transfers of charges reclassified into external charges.

IAS 12 : According to this standard, deferred taxes are calculated on the restatements from the social accounts to the IFRS accounts and on the differences between the accounting and tax basis of the assets and liabilities presented in the financial statements.

IFRS 9 : revaluation differences are reclassified in profit or loss. Also under this standard, forward-term contract liabilities with future maturities are measured at fair value. Revaluation deviations are reclassified as reserves. This standard focuses on the classification and valuation of financial assets and liabilities. (As such, financial debts are reassessed at an amortized

IAS 38 : régissant les normes de comptabilisation des actifs incorporels

IFRS 16 : Cette norme régit les contrats de location. Un droit d'usage et une dette correspondante sont constatés au bilan pour tous les contrats de location de plus d'un an, à renouvellement implicite et d'un montant annuel supérieur à l'équivalent en devise de tenue de compte à 5 000 USD. Le loyer se décompose en amortissement et frais financiers.

IAS 19 : Cette norme traite de la valorisation et de la comptabilisation de l'obligation de l'entité au titre de différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. Elle est calculée annuellement par des actuaires.

Le régime de base appliqué par PALMCI est un régime à prestations définies.

IAS 21 : Cette norme régit le traitement des questions portant sur la conversion des transactions réalisées en monnaies étrangères et la manière de présenter les effets de variation des cours de ces monnaies dans les états financiers.

IAS 41 : Cette norme prescrit le traitement comptable et les informations à fournir pour les transactions relatives aux produits agricoles au moment de la récolte et les actifs biologiques à l'exception des plantes productrices.

cost by discounting future maturities, financial assets and liabilities by valuation at the cost amortized by discounting future financial assets and liabilities on the basis of a rate..., etc.)

IAS 38 : standards for accounting for intangible assets

IFRS 16 : this standard drives leases. A user fee and corresponding debt are posted on the balance sheet for all leases over one year, with an implicit renewal and an annual amount greater than the equivalent in account-keeping currency of USD 5,000. Rent breaks down into depreciation and financial expenses.

IAS 19 : this standard deals with the valuation and accounting of the entity's obligation under retirement pension and medical expenses. It is calculated annually by actuaries.

PALMCI's basic plan is a defined benefit plan.

IAS 21 : this standard governs questions relating to the conversion of transactions in foreign currencies and how to present the effects of these currencies' changes in the financial statements.

IAS 41 : this standard prescribes accounting treatment and information to be provided for agricultural product transactions at harvesting period and biological assets with exception for producing trees.

PALMCI - BILAN IFRS - 31.12.2021

ACTIFS (ASSETS)	31.12.2021 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. des états finan.	IAS 12 Impôt	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 21 Effet de variat.des cours de change	IAS 38 Immobilisation	IAS 41 Actif biologique	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2021 IFRS
	31.12.2021 SYSCOHADA	IAS 1 Finan.statem. present.	IAS 12 Tax	IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Assets	IAS 41 Biological assets	IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Lease contract	31.12.2021 IFRS
Immobilisations incorporelles (Intangible Assets)	902 433									902 433
Immobilisations incorporelles (Property, plant and equipment)	46 435 219									46 435 219
Droits d'usage des immobilisations louées (Right-of-use asset)	912 758								213 630	1 126 388
Actifs biologiques plantes productrices (Biological assets)	40 682 339						675 351			41 357 690
Actifs financiers non courants (Other non-current assets)	187 424							-157 812		29 612
Impôt différé actif (Deferred tax assets)			2 452 967							2 452 967
Actifs non courants (Non current assets)	89 120 173	-	2 452 967	-	-	-	675 351	-157 812	213 630	92 304 310
Stocks (Inventories)	25 546 693						-675 351			24 871 343
Créances clients (Receivables)	34 460 015									34 460 015
Autres actifs courants (Others current assets)	2 912 569				-27 495	-389				2 884 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	15 006 262									15 006 262
Actifs courants (Current assets)	77 925 540	-	-	-	-27 495	-389	-675 351	-	-	77 222 305
Total actif (TOTAL ASSETS)	167 045 713	-	2 452 967	-	-27 495	-389	-	-157 812	213 630	169 526 614

PALMCI - BILAN IFRS - 31.12.2021

PASSIFS (LIABILITIES)	31.12.2021 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. des états finan.	IAS 12 Impôt	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 21 Effet de variat.des cours de change	IAS 38 Immobilisation	IAS 41 Actif biologique	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2021 IFRS
	31.12.2021 SYSCOHADA	IAS 1 Finan.statem. present.	IAS 12 Tax	IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Assets	IAS 41 Biological assets	IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Lease contract	31.12.2021 IFRS
Capitaux propres (Equity)	109 913 559	-	2 452 967	-	190 840	-389	-	-397 758	-19 227	112 139 992
Capital social (Share Capital)	20 406 297									20 406 297
Reserves (Reserves)	61 687 842	-	4 327 358	2 524	-145 888	-60 214	-	-621 812	-15 103	65 174 707
Report à nouveau (Other reserves)	-14 653 700									-14 653 700
Réultat (Net Profit)	42 473 120	-	-1 874 391	-2 524	336 728	59 824		224 054	-4 124	41 212 688
Emprunt long terme (Medium and long term loan)	15 570 953	-5 348 198						239 946		10 462 701
Passifs locatifs (Long term lease liability)	980 814								225 510	1 206 323
Provision (Provision)	686 136									686 136
Autres passifs financiers (Other non-current liabilities)										-
Impôt différé passif (Deferred tax liabilities)			-							-
Passifs non courants (Non current liabilities)	127 151 462	-5 348 198	2 452 967	-	190 840	-389	-	-157 812	206 282	124 495 153
Concours bancaires (Bank overdrafts and short-term debts)	2 445 364									2 445 364
Emprunt part court terme (Short-term borrowings)		5 348 198								5 348 198
Passif de location à court terme (Short term lease liability)									7 348	7 348
Fournisseurs et autres créateurs (Trade and other payables)	34 133 461									34 133 461
Autres passifs courants (Other current liabilities)	3 315 426				-218 335					3 097 091
Passifs courants (Current liabilities)	39 894 251	5 348 198	-	-	-218 335	-	-	-	7 348	45 031 461
Total passif (Total liabilities)	167 045 713	-	2 452 967	-	-27 495	-389	-	-157 812	213 630	169 526 614

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (INCOME STATEMENT)	31.12.2021 SYSCOHADA	IAS 12 Impôt	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 21 Effet de variat. des cours de change	IAS 38 Immobilisation	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2021 IFRS
	31.12.2021 SYSCOHADA	IAS 12 Tax	IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Assets	IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Lease contract	31.12.2021 IFRS
Ventes de Marchandises (Sales)	195 659 428							195 659 428
Achats consommés (Purchases consumed)	-85 439 145							-85 439 145
Marge brute (Gross margin)	110 220 283	0	0	0	0	0	0	110 220 283
Charges de personnel (Wages and salaries)	-24 183 177							-24 183 177
Charges externes (External charges)	-19 838 147				59 824		24 812	-19 753 510
Impôts et taxes (Taxes)	-2 795 190							-2 795 190
Dotations aux amortissements et provisions (Amortizations and depreciations)	-13 553 652		-2 524				-10 959	-13 567 136
Reprises provisions (Provisions reversals)	1 136 307							1 136 307
Autres produits d'exploitation (Others products)	6 632 129							6 632 129
Autres charges d'exploitation (Others charges)	-4 766 798							-4 766 798
Réultat opérationnel courant (EBITDA)	52 851 754	0	-2 524	0	59 824	0	13 853	52 922 908
Autres produits opérationnels (Others operating products)	3 846 180							3 846 180
Autres charges opérationnelles (Other operating costs)	-732 673							-732 673
Réultat opérationnel (Operating result)	55 965 261	0	-2 524	0	59 824	0	13 853	56 036 414
Charge d'intérêt des passifs locatifs (Lease liability interests expenses)							-17 977	-17 977
Charges financières (Financial expenses)	-1 835 314			380 025				-1 455 289
Autres produits financiers (Other financial income)	190 654			-43 297		224 054		371 411
Autres charges financières (Other financial expenses)	-11 543							-11 543
Cout de l'endettement financier net (Cost of net financial indebtedness)	-1 656 203	0	0	336 728	0	224 054	-17 977	-1 113 398
Réultat avant impôt (Result before tax)	54 309 058	0	-2 524	336 728	59 824	224 054	-4 124	54 923 017
Charge/Produit d'impôt sur les sociétés (Cost/Income on company tax)	-11 835 938	-1 874 391						-13 710 329
Réultat net (Net result)	42 473 120	-1 874 391	-2 524	336 728	59 824	224 054	-4 124	41 212 688

I.5.3 États financiers IFRS au 31 décembre 2021

1- État de la situation financière (*balance sheet*)

Le tableau ci-dessous présente les états de la situation financière de l'entreprise selon la norme IFRS au 31 décembre 2021.

ACTIFS (ASSETS)	31 Déc 21	31 Déc 20
Immobilisations incorporelles (Intangible Assets)	902 433	1 665 480
Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment)	46 435 219	49 129 978
Droits d'usage des immobilisations louées (Right-of-use asset)	1 126 388	669 392
Actifs biologiques plantes productrices (Biological assets)	41 357 690	42 362 467
Actifs financiers non courants (Other non-current assets)	29 612	28 966
Impôt différé actif (Deferred tax assets)	2 452 967	4 327 989
Actifs non courants (Non current assets)	92 304 310	98 184 272
Stocks (Inventories)	24 871 343	19 421 641
Créances clients (Receivables)	34 460 015	7 042 706
Autres actifs courants (Others current assets)	2 884 685	3 327 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	15 006 262	14 554 555
Actifs courants (Current assets)	77 222 305	44 346 571
TOTAL ACTIF (TOTAL ASSETS)	169 526 614	142 530 843
PASSIF (LIABILITIES)	31-12- 2021	31-12- 2020
Capitaux propres (Equity)		
Capital social (Share Capital)	112 139 992	72 686 235
Reserves (Reserves)	20 406 297	20 406 297
Report à nouveau (Other reserves)	65 174 707	70 206 873
Résultat (Net Profit)	-14 653 700	-18 175 347
Emprunt long terme (Medium and long term loan)	41 212 688	248 412
Passifs locatifs (Long term lease liability)	10 462 701	11 694 322
Provision (Provision)	1 206 323	529 927
Impôt différé passif (Deferred tax liabilities)	686 136	672 674
Passifs non courants (Non current liabilities)	124 495 153	85 583 158
Concours bancaires (Bank overdrafts and short-term debts)	2 445 364	24 205 988
Emprunt part court terme (Short-term borrowings)	5 348 198	9 343 034
Passif de location à court terme (Short term lease liability)	7 348	183 816
Fournisseurs et autres crébiteurs (Trade and other payables)	34 133 461	20 935 410
Autres passifs courants (Other current liabilities)	3 097 091	2 279 437
Passifs courants (Current liabilities)	45 031 461	56 947 685
TOTAL PASSIF (TOTAL LIABILITES)	169 526 614	142 530 843

I.5.3 IFRS financial statements 31st December 2021

1- État de la situation financière (*balance sheet*)

The table below shows the statements of the company's financial position under IFRS as of December 31, 2021.

2- Compte de résultat (*Income statements*)

COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENTS)	31 Déc 21	31 Déc 20
Chiffre d'affaires (Sales)	195 659 428	119 759 702
Achats consommés (Purchases consumed)	-85 439 145	-61 165 079
Marge brute (Gross margin)	110 220 283	58 594 623
Charges de personnel (Wages and salaries)	-24 183 177	-23 276 445
Charges externes (External charges)	-19 753 510	-17 707 248
Impôts et taxes (Taxes)	-2 795 190	-2 880 348
Dotations aux amortissements et reprises (Amortizations and depreciations)	-13 567 136	-12 658 114
Reprises provisions (Provisions reversals)	1 136 307	369 939
Autres produits d'exploitation (Others products)	6 632 129	17 117 488
Autres charges d'exploitation (Others charges)	-4 766 798	-18 489 969
Résultat opérationnel courant (EBITDA)	52 922 908	1 069 925
Autres produits opérationnels (Others operating products)	3 846 180	4 382 931
Autres charges opérationnels (Other operating costs)	-732 673	-68 523
Résultat opérationnel (Operating result)	56 036 414	5 384 333
Charge d'intérêt des passifs locatifs (Lease liability interests expenses)	-17 977	-38 310
Charges financières (Financial expenses)	-1 455 289	-2 458 061
Autres produits financiers (Other financial income)	371 411	330 778
Autres charges financières (Other financial expenses)	-11 543	-272 350
Cout de l'endettement financier net (Cost of net financial indebtedness)	-1 113 398	-2 437 944
Résultat avant impôt (Result before tax)	54 923 017	2 946 389
Charge/Produit d'impôt sur les sociétés (Cost/Income on company tax)	-13 710 329	-2 697 978
RÉSULTAT NET (Net result)	41 212 688	248 412

3- État du résultat global (*comprehensive income statement*)

(000' XOF)	31 Déc 21	31 Déc 20
Résultat net de la période (Net result)	41 212 688	248 412
Autres éléments du résultat global (Comprehensive income other elements)		
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat Later recyclable items in income statement		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite (Gain/loss - Actuarial on retirement commitment)	2 524	396 204
Effet d'impôt (Tax effect)	-631	-99 051
Autres éléments du résultat global, net d'impôt (Comprehensive income other elements net of tax)	1893	297 153
Résultat global de l'exercice (Consolidated result)	41 214 581	545 565

4- Tableau des flux de trésorerie (*Cash – flow statement*)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (CASH-FLOW STATEMENTS)	31 Déc 21	31 Déc 20
Résultat net (Net profit)	41 212 688	248 412
Elimination des amortissements et provisions (Elimination of depreciation and provisions)	12 431 450	12 213 509
Elimination des profits/perdes de réévaluation (juste valeur) (Elimination of fair value gains /losses)	-224 054	474 917
Elimination des plus ou moins values de cession (Elim. of profit / loss on disposal and dilution profit and loss)	679 469	-34 727
Total marge brute d'autofinancement (Cash flows before cost of debt and taxes)	54 099 552	12 902 111
Elimination variation impôts différés (Elimination of deferred taxes)	1 874 391	2 659 874
Incidence de la variation des stocks et en cours (Effect of changes in inventories)	-5 449 701	-2 787 974
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés (Effect of changes in receivables)	-26 974 326	7 009 193
Incidence de la variation des fournisseurs & ressources assimilés (Effect of changes in payables)	13 747 531	-3 609 236
Flux net généré par (affecté à) l'activité (Cash flows from operating activities)	37 297 447	16 173 968
Acquisition d'immobilisations (Purchase of tangible and intangible assets)	-8 107 465	-18 833 495
Cession d'immobilisations (Proceeds from sale of tangible and intangible assets)	7 943	50 614
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements (Cash flows from (used in) investments)	-8 099 523	-18 782 881
Dividendes versés (Dividends paid to shareholders)	-1 760 824	0
Emissions d'emprunts (Proceeds from borrowings)	0	14 707 854
Remboursements d'emprunts (Repayments of borrowings)	-4 997 470	-2 861 398
Remboursements dettes locatives (Repayments of rental debts)	-227 300	-15 957
Variation nette des concours bancaires (Increase (decrease) in cash and cash equivalents)	0	0
Total flux net provenant du (affecté au) financement (Cash flows from (used in) financing activities)	-6 985 594	11 830 499
Variation de trésorerie (Increase (decrease) in cash and cash equivalents)	22 212 331	9 221 586
Trésorerie d'ouverture (Opening cash position)	-9 651 433	-18 873 018
Trésorerie de clôture (Closing cash position)	12 560 898	-9 651 433

5- Tableau de variation des capitaux propres (*Equity change*)

	Capital	Réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2020 (Equity at January, the 1st 2020)	20 406 297	46 952 040		67 358 337
Autres mouvements (Other movements)		4 782 333		4 782 333
Capitaux propres au 1er janvier 2020 corrigée (Equity at January, the 1st 2020 corrected)	20 406 297	51 734 373		72 140 670
Résultat 2020 (Net result 2020)		248 412		248 412
Autres éléments du résultat global (Comprehensive income other elements)		396 204		396 204
Effet d'impôt sur autres éléments du résultat global (Net result 2020)		-99 051		-99 051
Capitaux propres au 31 décembre 2020 (Equity at December, the 31th 2020)	20 406 297	51 982 785	297 153	72 686 235
Dividendes (Dividends)		-1 760 824		-1 760 824
Résultat 2021 (Net result 2021)		41 212 688		41 212 688
Autres éléments du résultat global (Comprehensive income other elements)			2 524	2 524
Effet d'impôt sur autres éléments du résultat global (Tax effect on comprehensive income other elements)			-631	-631
Capitaux propres au 31 décembre 2021 (Equity at December, the 31th 2021)	20 406 297	91 434 649	299 046	112 139 992

II / Proposition d'affectation du résultat SYSCOHADA révisé Net result allocation proposal revised SYSCOHADA

Le Conseil d'Administration propose d'affecter comme suit le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : *Board Meeting proposes to do 2021 net result allocation as below (amount in FCFA) :*

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT (Net result allocation proposal)

ORIGINES (ORIGINS)	31-12- 2021	31-12- 2020
Report à nouveau (Other reserves)	-14 653 699 758	-18 175 347 103
Résultat net de l'exercice (Net result)	42 473 119 895	3 521 647 345
Réserves libres (Free reserves)	55 533 512 482	57 294 336 154
Total origines (Total origins)	83 352 932 619	42 640 636 396
AFFECTATIONS (ALLOCATIONS)	31-12- 2021	31-12- 2020
Réserves libres (Free reserves)	34 296 952 534	55 533 512 482
Dividendes (Dividends)	21 236 559 948	1 760 823 673
Report à nouveau (Other reserves)	27 819 420 137	-14 653 699 758
Total affectations (Total allocations)	83 352 932 619	42 640 636 396



III / Perspectives : Événements Importants survenus depuis La Cloture de l'Exercice et Evolution Previsible

Significant Events after 2021 Financial year and Previsible Evolution

Débutée en 2020, la pandémie de la COVID – 19 s'est poursuivi toute l'année 2021, notamment en raison de l'apparition de nouveaux variants.

Les campagnes de vaccination élargies ont permis de limiter l'expansion de la pandémie. Ainsi en début d'année 2022, une baisse importante du nombre de cas au niveau mondial est – elle constatée.

L'ensemble des pays s'acheminait donc vers une deuxième année consécutive de croissance économique après les difficultés connues en 2020. Cependant l'éclatement de la guerre en Ukraine a rebattu toutes les cartes.

Le 24 février 2022 a débuté le conflit armé opposant l'Ukraine à la Russie. Cette dernière s'est retrouvée sous le coup de sanctions de la quasi – totalité des pays occidentaux.

Les effets de ce conflit se font donc sentir à plusieurs niveaux :

- Hausse des cours des hydrocarbures (la Russie en est un grand producteur)
- Hausse des cours du blé (la Russie et l'Ukraine en sont d'importants producteurs)
- Hausse des cours de l'huile de tournesol (l'Ukraine en est un grand producteur)
- Hausse des cours des engrains (débutée en 2021 et accentuée en 2022).

Il faille ajouter à cela l'incertitude que fait peser ce conflit sur les relations internationales et par conséquent sur l'économie mondiale.

Started in 2020, the COVID-19 pandemic continued throughout 2021, due to the appearance of variants.

The vaccination campaign to a growing share of the world's population has helped mitigate the effects of the pandemic.

Thus, at the beginning of 2022, the observation is at a significant decrease in the number of cases at the global level.

All countries were therefore heading for a second consecutive year of economic growth after the difficulties experienced in 2020.

However, the outbreak of war in Ukraine reshuffled all the cards.

On February 24th, 2022, the armed conflict between Ukraine and Russia began. The latter found itself under sanctions from almost all Western countries.

The effects of this conflict are therefore felt on several levels:

- Rising hydrocarbon prices (Russia is a major producer)
- Rising wheat prices (Russia and Ukraine are major producers)
- Rising prices of sunflower oil (Ukraine is a major producer)
- Increase in fertilizer prices (started in 2021 and accentuated in 2022).

To this must be added the uncertainty that this conflict poses to international relations and consequently to the world economy.

En raison de ce conflit et les cours des différentes huiles s'influençant, ceux de l'huile de palme brute CIF Rotterdam ont franchi la barre des 2 000 USD/T à fin février 2022. Ils continuent de se maintenir à un niveau très élevé.

As a result of this conflict and the prices of the different oils influencing each other, CIF Rotterdam crude palm oil prices crossed the USD 2,000/T mark at the end of February 2022.

They continue to remain at a very high level.

Le blocage des prix décidé par le gouvernement de Côte d'Ivoire, en janvier 2021, se poursuit. Devant la flambée des cours mondiaux et la saisine des acteurs de la filière oléagineuse, le gouvernement a consenti à réviser le prix de l'huile de palme brute de 600 000 à 620 000 FCFA/T à compter du 24 janvier 2022. Les prix des régimes et de l'huile de table ont également évolué à la hausse. Ce prix devrait être valable sur plusieurs mois de l'année 2022.

The price freeze initiated by the government in January 2021 continues.

Faced with the surge in world prices and the complaints of the actors of the sector, the government has agreed to increase crude palm oil price from 600,000 to 620,000 FCFA/T as of January 24, 2022.

Un inventaire des immobilisations a été réalisée en fin d'année 2021 par un prestataire externe. Le rapport final a été reçu en mars 2022. Il ne révèle pas d'incidences majeures.

L'intégration du fichier des immobilisations éclaté par composants et les impacts de ce rapport seront pris en compte sur l'exercice 2022.

La production 2022 de PALMCI devrait avoir la même tendance que celle de l'exercice 2021.

En tenant compte des prix, le résultat net 2022 serait du même ordre que celui de 2021.

Sur cette base, la trésorerie déjà positive au 31/12/21 se maintiendrait en 2022 sans aucun besoin de recours à des financements externes.

Il n'existe pas d'éléments tendant à remettre en cause la continuité de l'exploitation.

PALMCI est donc à même de poursuivre ses activités en 2022 à l'instar de qui a été fait en 2021.

Fresh fruits bunches and edible oil prices also moved upwards.

This price should be valid for several months of the year 2022.

An inventory of fixed assets was carried out at the end of 2021 by an external supplier. The final report was received in March 2022. It does not reveal any major implications.

The integration of the fixed assets file broken down by components and the impacts of this report will be considered on the 2022 financial year.

PALMCI's 2022 production is expected to have the same trend as in financial year 2021.

Taking prices into account, the 2022 net result would be of the same order as that of 2021.

On this basis, the already positive cash position at 31/12/21 would be maintained in 2022 without any need for external financing.

There is no evidence to call into question the continuity of operations.

PALMCI is therefore able to continue its activities in 2022 as was done in 2021.

VI / Évolution du cours de l'action Palmci

En 2021, le cours de l'action PALMCI a oscillé entre 2 200 FCFA et 7 000 FCFA soit une moyenne de 4 523 FCFA de janvier à décembre.



Les notes de votre société ont été réévaluées pour la période allant de juin 2021 à mai 2022 par l'agence de notation financière Bloomfield Investment.

Les notes sont restées stables à A pour les engagements à long terme à A1 pour les engagements à court terme. Lesdites notes traduisent une réelle capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

Au 31 décembre 2020, le cours de l'action PALMCI s'établit à 6 990 FCFA. Avec un total de 15 459 316 actions, la capitalisation boursière est de 108 061 millions de FCFA soit le même niveau que les fonds propres dans les livres de la société.

Cette situation est la conséquence du niveau plus haut des prix en 2021.



•06 Rapport des Commissaires aux Comptes

External Auditors Report

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roumé Plateau
01 BP 3989 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

EY

5, avenue Marchand
Abidjan Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

PALMCI, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-1976-B-18354
Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A.
S.A. avec Administrateur Général
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

PALMCI, S.A.
Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le 6 juin 2022

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels - SYSCOHADA
Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la PALMCI, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1. Audit des états financiers annuels.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A. au 31 décembre 2021, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société PALMCI, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques de professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période écoulée. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Evaluation des actifs agricoles à long terme

Les actifs agricoles à long terme figurant dans le patrimoine de la société PALMCI, S.A s'élèvent en valeur nette au 31 décembre 2021 à 40 518 millions de Francs CFA, soit 24,34% du total bilan. Ces actifs agricoles à long terme sont constitués des plantations en production d'une valeur nette de 35 425 millions de francs CFA et des plantations en cours de création (immatures) d'une valeur nette de 5 093 millions de francs CFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Techniques Agricoles. Les productions encourus font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs agricoles à long terme constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des coûts utilisés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs agricoles à long terme, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels sont donnés dans les notes 3A, 3C et 3C Bis des annexes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- Prise de connaissance des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Evaluation du caractère éligible des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;

- Revue de cohérence des augmentations des plantations en cours de création avec la production immobilisée de la période ;
- Analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée par rapprochement aux pièces justificatives ;
- Recalcul des dotations aux amortissements des plantations en production ;
- Rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles du grand livre des opérations relatives aux plantations tenu à jour par la Direction des Opérations de Plantation et la Direction du Contrôle Financier de la société.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

2. Vérifications spécifiques et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels établis selon le SYSCOHADA), des documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

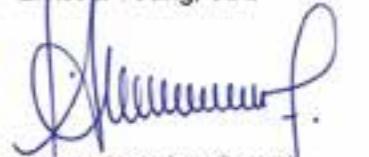
Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Ines Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Président, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable

appllicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci :

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexacititudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Annexe 2 : États financiers au 31 décembre 2021



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume Plateau
01 BP 3989 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci



5, avenue Marchand
Abidjan Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

PALMCI, S.A.
Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le 6 juin 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers annuels - IFRS
Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la PALMCI, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1. Audit des états financiers annuels IFRS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI au 31 décembre 2021, S.A. établis selon les normes IFRS comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations de capitaux propres ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

PALMCI, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-1976-B-18354
Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A.
S.A. avec Administrateur Général
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société PALMCI, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques de professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période écoulée. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Evaluation des actifs biologiques - plantes productrices

Les actifs biologiques - plantes productrices figurant dans le patrimoine de la société PALMCI, S.A s'élèvent en valeur nette au 31 décembre 2021 à 41 358 millions de Francs CFA, soit 24,40% du total bilan. Ces actifs biologiques sont constitués des plantations en production d'une valeur nette de 35 425 millions de francs CFA et des plantations en cours de création (immatures) d'une valeur nette de 5 933 millions de francs CFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Techniques Agricoles. Les productions encours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs biologiques - plantes productrices constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des coûts utilisés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs biologiques - plantes productrices, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels IFRS sont donnés dans les notes 3-10, et 7 des annexes aux états financiers annuels IFRS.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour le contrôle de la correcte évaluation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2021 :

- Analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Contrôle du caractère incorporable aux immobilisations des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Contrôle de cohérence des augmentations des plantations en cours de création avec la production immobilisée de la période ;
- Analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée ;
- Contrôle des dotations aux amortissements des plantations en production ;
- Rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs biologiques du grand livre des opérations relatives aux plantations tenu à jour par la Direction des Opérations de Plantation et la Direction du Contrôle Financier de la société.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels IFRS ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels établis selon les normes IFRS), des documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

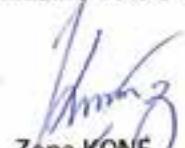
Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.


Zana KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.


Arielle-Ines Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Président, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable

applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci :

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons à eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Annexe 2 : États financiers au 31 décembre 2021

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume Plateau
01 BP 3989 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

EY

5, avenue Marchand
Abidjan Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

PALMCI, S.A.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-1976-B-18354
Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A.
S.A. avec Administrateur Général
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

PALMCI, S.A.
Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le 6 juin 2022

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10% du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

En outre, nous indiquons les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration ainsi que les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société, concernés par l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous avons été informés que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration, par omission.

Convention d'assistance technique avec la société WILMAR International Limited

Administrateur / Dirigeant Commun	: WILMAR International Limited, en qualité d'administrateur de PALMCI
Nature et objet	: Convention d'assistance technique
Modalités et rémunérations	: Selon les termes d'une convention signée le 16 mars 2020, la société WILMAR International Limited apporte à PALMCI une assistance technique couvrant notamment les domaines industriel et agricole. Cette convention a été conclue pour une période d'un (1) an allant du 13 avril 2020 au 12 avril 2021, renouvelable par tacite reconduction. L'assistance fournie dans le cadre de cette convention fait l'objet d'une rémunération annuelle fixée initialement à 900.000 USD et soumise à une hausse annuelle de 8% applicable à chaque tacite reconduction. Le montant enregistré dans les charges de l'exercice 2021 de PALMCI au titre de cette convention s'élève à FCFA 768 millions. Il comprend un premier montant de FCFA 235 millions comptabilisé sur l'exercice 2021 mais relatif à l'exercice 2020 et un second montant de FCFA 533 millions supporté au titre de l'exercice 2021.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021.

2.1. Avec la société SANIA Cie

Administrateurs / Dirigeant Communs	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Lucie BARRY TANNOUS, Administrateur de PALMCI,S.A. et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de SANIA Cie; • Monsieur Santosh PILLAR, représentant permanent de WILMAR International au Conseil d'Administration de PALMCI,S.A. et Administrateur de SANIA Cie; • Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI,S.A. et Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie ; • Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de PALMCI,S.A. et Administrateur de SANIA Cie.
Nature et objet	<ul style="list-style-type: none"> a) Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP ; b) Convention de gestion de trésorerie entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie ; c) Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie.
Modalités et rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> a) Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP <p>Au terme de la convention en date du 10 avril 2017 entre SANIA Cie et PALMCI, SANIA Cie s'engage à acheter des régimes de palme à MOPP et confie l'usinage à PALMCI moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il, n'y ait pas de transfert de marge entre les deux sociétés.</p> <p>Selon les termes initiaux de cette convention, PALMCI facturait la transformation des régimes sur la base de la formule ci - contre : coût d'usinage + valeur des amandes de palmistes déterminée à partir du cours mondial de l'huile de palmiste et des taux</p>

d'extraction des amandes de palmiste et de l'huile de palmiste – le coût de transport de l'huile de palmiste

En date du 27 août 2019, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, pour modification du coût de refacturation de l'usinage des régimes. Ainsi, la nouvelle formule est déterminée comme suit par tonne de régimes : coût variable d'usinage + 5 dollars + le coût de transport de l'huile brute de palme du site de Blidouba à celui de THSP (Terminal Huillier de San - Pedro).

Le montant refacturé par PALMCI, S.A. à SANIA Cie au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de cette convention s'établit à FCFA 221 millions hors taxes

b) Convention de gestion de trésorerie entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie

Aux termes d'une convention autorisée le 15 novembre 2012, PALMCI et SANIA Cie ont signé une convention de gestion de trésorerie. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de la mise en commun des disponibilités financières des deux sociétés, en vue de les répartir en fonction de leurs besoins respectifs.

Cette convention est conclue pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction. Le taux d'intérêt applicable est le taux moyen des emprunts à court terme et des dépôts à terme de montant équivalent.

Au cours de l'exercice 2021, aucune avance n'a été octroyée par l'une des sociétés à l'autre. Aucune charge d'intérêts ni aucun produit n'a été comptabilisé par PALMCI.

c) Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie

Au terme d'une convention de travail à façon signée entre PALMCI et SANIA Cie le 5 juin 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013, PALMCI s'engage à revendre les régimes de palme achetés auprès des plantations villageoises à SANIA Cie, qui lui confie l'usinage moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il n'y ait pas de transfert de marge entre les deux sociétés.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013. Cet avenant précise d'une part, que l'huile en provenance des régions de l'est et du centre du pays est livrée par PALMCI sur les sites de l'ex-SHCI ou de l'usine de SANIA Cie à Abidjan et que celle en

provenance de la région du sud-ouest est livrée à THSP à San Pedro, d'autre part, que le transport de l'huile de San Pedro à Abidjan est à la charge de SANIA Cie.

En 2015, elle a fait l'objet d'un deuxième avenant portant modification du taux de majoration de 3 % initialement appliqué lors du transfert des régimes de palme achetés par PALMCI auprès des planteurs villageois. Ce taux est désormais défini d'accord parties.

Toutefois, l'opération de travail à façon demeure toujours sans transfert de marge entre les deux (2) sociétés.

Au titre de l'exercice 2021, 804 161 tonnes de régimes ont été vendues à SANIA Cie pour un montant de FCFA 86 501 millions de FCFA hors taxes. L'usinage de ces régimes a été facturé à FCFA 12 947 millions hors taxes.

2.2. Avec la société Terminal Huilier de San Pedro (THSP)

Administrateur / Dirigeant Commun : Monsieur Christophe KOREKI, Directeur général de PALMCI, S.A. et Administrateur de THSP.

Nature et objet : Contrat de location de cuves et de réalisation d'opérations de manutention par THSP au profit de PALMCI, SA.

Modalités et rémunérations : Aux termes de ce contrat, THSP loue à PALMCI des cuves pour le stockage de sa production d'huile de palmiste, et réalise pour son compte les opérations de manutention nécessaires y afférentes. Pour l'exercice 2021, le coût des prestations a été fixé comme suit :

- déchargement des citerne : 450 FCFA/Tonne ;
- stockage de l'huile : 4 512 FCFA/Tonne ;
- chauffage de l'huile : facturation du gasoil consommé au tarif en vigueur à la pompe.

Le coût total de ces prestations supporté et comptabilisé par PALMCI dans ses charges en 2021 s'établit à FCFA 40 millions.

2.3. Avec les sociétés SIFCA, S.A, SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A.

Administrateurs / Dirigeants Communs : • Monsieur Pierre BILLON, Directeur général de SIFCA, S.A. et Administrateur de PALMCI, S.A. et SAPH, S.A. ;

- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de PALMCI et Administrateur de SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Madame Lucie BARRY TANNOUS, Administrateur de SIFCA, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A.

Nature et objet	: Gestion de trésorerie groupe.
Modalités et rémunérations	: Aux termes d'une convention signée par PALMCI, S.A. le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, S.A., SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A., ces quatre (4) entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leur trésorerie à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs. Au titre de l'exercice 2021, aucune avance de trésorerie n'a été faite dans le cadre de cette convention.

2.4. Avec la société NAUVU

Administrateurs / Dirigeants Communs : NAUVU, actionnaire de PALMCI, S.A.

Nature et objet : Convention d'assistance technique.

Modalités et rémunérations : Aux termes d'une convention conclue entre NAUVU et PALMCI, S.A., NAUVU met à la disposition de PALMCI son savoir-faire, des connaissances techniques et du personnel qualifié. Jusqu'au 31 décembre 2013, NAUVU percevait une rémunération égale à 1 % du chiffre d'affaires brut de l'huile brute de palme au titre de cette assistance.

Depuis le 13 mars 2015, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 pour modifier les modalités de rémunération. Ainsi, toutes les prestations fournies par NAUVU dans le cadre de l'assistance technique seront refacturées à PALMCI, S.A. au coût réel.

Au titre de l'exercice 2021, aucune prestation n'a été fournie et refacturée par NAUVU.

2.5. Avec la société SIFCA, S.A.

Administrateurs / Dirigeants Communs : • Madame Lucie BARRY TANNOUS, Administrateur de SIFCA, S.A. et de PALMCI, S.A. ;
• Monsieur Pierre BILLON, Directeur General de SIFCA, S.A. et Administrateur de PALMCI, S.A. ;
• Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du conseil l'Administration de SIFCA, S.A. et de PALMCI, S.A.

Nature et objet : Convention d'assistance technique avec la société SIFCA, S.A.

Modalités et rémunérations : Selon les termes d'une convention signée le 12 juin 2009, SIFCA, S.A. apporte à PALMCI, S.A. une assistance technique couvrant notamment les domaines suivants : juridique et fiscal, administratif et financier, informatique, achats, technique et développement durable. Jusqu'au 31 décembre 2013, SIFCA S.A. percevait une rémunération égale à 1 % du chiffre d'affaires brut de l'huile de palme brute au titre de cette assistance.

Depuis le 13 mars 2015, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2014, pour modifier les modalités de rémunération de l'assistance apportée à PALMCI, S.A. Cet avenant prévoit en effet que les parties conviennent de déterminer annuellement, lors de la préparation du budget de l'exercice subséquent, le coût de l'assistance technique qui sera apportée par SIFCA, S.A. à PALMCI, S.A.

La charge supportée par PALMCI au titre de l'exercice 2021, dans le cadre de cette convention, s'élève à FCFA 960 millions, hors taxes.

3. Rémunerations exceptionnelles ou remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration et visés à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous vous informons que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération exceptionnelle ou de remboursements de frais versé(e) aux administrateurs de la société PALMCI, S.A. et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.


Zana KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.


Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée



•07 Rapport RSE 2021

2021 CSR Report

PALMCI, entreprise citoyenne et de référence continue la mise en œuvre et la consolidation de ses engagements de durabilité à travers de multiples actions.

PALMCI, a reference company in the palm oil industry, continues to implement and consolidate its sustainability commitments through multiple actions.

I /Consolider la culture de Santé Sécurité au travail

Consolidate the culture of Health and Safety at work

Par une note signée du Directeur Général en début d'année 2021, PALMCI a présenté son engagement à faire de la Santé Sécurité au Travail (SST) un levier fort de sa politique de prévention. La protection de la Santé et de la Sécurité au Travail des salariés et de tous ses sous-traitants, l'amélioration de leur qualité de vie au travail ont été au centre des actions menées en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre de la culture SST.

In a note signed by the Managing Director, at the start of 2021, PALMCI presented its commitment to make Occupational Health and Safety (OHS) a strong lever in its preventive approach policy. The protection of the Health and Safety at Work of employees and all its subcontractors, and the improvement of the aforementioned's quality of working condition were at the center of the actions carried out in 2021 as part of the implementation of the OSH.

Sur l'ensemble des sites, les Comités de Santé et Sécurité au Travail (CSST), instances légales de prévention en la matière, ont apporté leur appui au déploiement des actions initiées pour garantir un environnement de travail plus sûr. Ainsi ont-ils participé :

- à la réalisation et à l'actualisation des évaluations des risques aux postes de travail ;
- aux investigations lors des accidents ;
- au déploiement des Politiques (Drogue et alcool en milieu de travail, conduite sécurisée des motos...) ;
- aux communications et aux sensibilisations sur l'hygiène et la Santé Sécurité au Travail.

On all sites, the Occupational Health and Safety Committees (OHSC), legal prevention bodies in this area, have provided support for the deployment of actions initiated to guarantee a safer working environment. Hence, they participated in:

- *Carrying out and updating risk assessments at workstations;*
- *Investigations during accidents;*
- *Deploying the Policies (drugs and alcohol in the workplace, safe driving of motorcycles, etc.);*
- *Communicating and promulgating on Hygiene and Health and Safety at work.*

L'implémentation du plan stratégique Hygiène Santé Sécurité et Environnement (HSE) et de la norme ISO 45001 v2018 sur tous les sites se poursuit.

The implementation of the Health, Safety and Environment (HSE) strategic plan and the ISO 45001 v2018 standard at all sites continues.

a. Gestion des Accidents de Travail (AT) /Work Accident Management)

L'année 2021 a été marquée par une baisse de **21%** du nombre d'accidents comparativement à l'année 2020, soit **351** accidents de travail en moins.

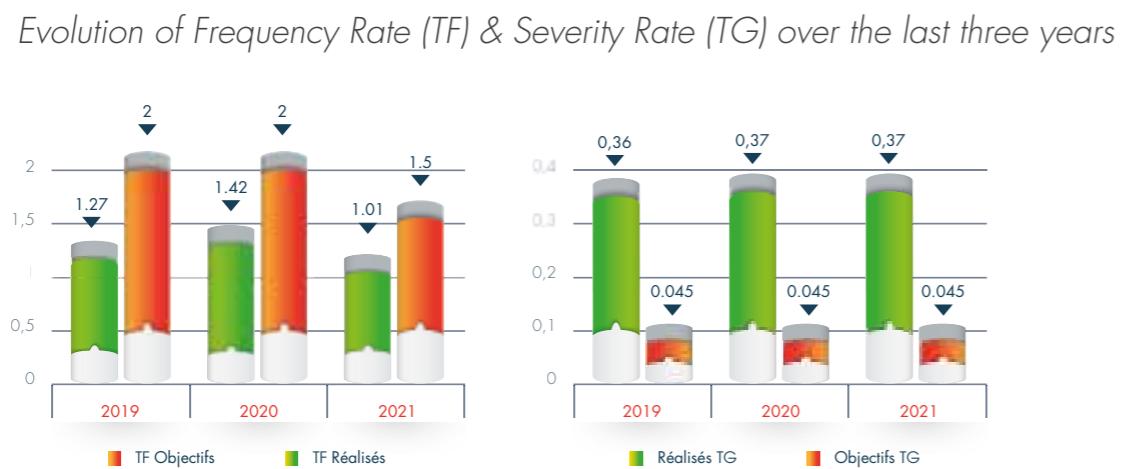
Tableau 1 : Répartition des AT par secteur d'activité en 2021
Breakdown of accidents by sector of activity in 2021

	NBRE AT Number of work accidents	Taux Percentage
HUILERIE (MILL)	111	8%
MAINTENANCE (Maintenance)	25	2%
PI (Industrial Plantation)	1 175	87%
PV (Outgrouwers)	1	0%
RH (GUEST HOUSE) (Human Resource and Guest house)	1	0%
ADM (Administration)	2	0%
IP (Infrastructure & Road)	10	1%
GARAGE (Garage)	8	1%
SURETÉ (Safety)	14	1%
MAGASIN (Store)	1	0%
TOTAL (Total)	1 348	100%

Le domaine de la plantation reste le plus accidentogène avec environ 1 175 incidents observés (87%) sur les 1 348 enregistrés.

Le Taux de Gravité (TG) demeure à ce jour au-dessus de l'objectif fixé avec chaque année un AT mortel sur les sites, ce qui impacte fortement les performances.

Graphe 1 : Évolution du TF & du TG sur les trois dernières années



The year 2021 was marked by a **21%** drop in the number of accidents compared to 2020, i.e. **351** fewer work accidents.

Au 31 décembre 2021, PALMCI a enregistré un cumul de 6 519 jours perdus pour un total de 17 811 146 heures travaillées.

Comparativement à 2020, il y a eu une baisse de 21% du nombre total d'AT et particulièrement une réduction de 28% des AT nécessitant plus d'un jour d'arrêt de travail en 2021.

As of December 31, 2021, PALMCI recorded a total of 6 519 days lost for a total of 17 811 146 working hours.

Comparatively, in 2020 there was a 21% drop in the total number of accidents and a 28% reduction in accidents requiring more than one day off work in 2021.

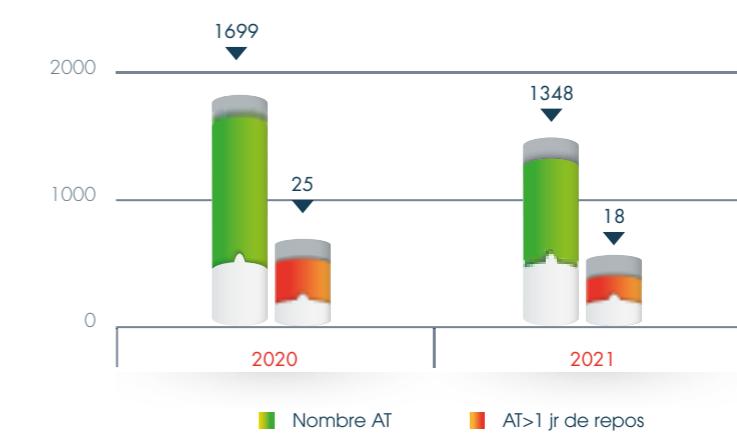
Tableau 2 : Évolution comparée des AT 2020 - 2021

Comparative evolution of Accidents 2020 - 2021

	2020	2021	Ratio
Nombre AT (Number of total work accidents)	1699	1348	-21%
AT>1 jr d'arrêt (Accidents with more than 1 day off)	25	18	-28%

Graphe 2: Évolution comparée des AT 2020 vs 2021

Comparative evolution of Accidents (AT) 2020 vs 2021



Cette situation résulte :

- de la sécurisation des installations à travers le déploiement de programmes de protection des équipements tournants
- du respect des procédures et dispositions sécuritaires ;
- des actions de sensibilisations sécuritaires réalisées sur toutes les sections avec l'appui des surveillants en plantation Industrielle (PI) comme relais SST;

This improvement results from:

- Securing the installations through the deployment of protection programs for rotating equipment;
- Compliance with security procedures and provisions;
- The actions reared towards safety awareness carried out in all sectors with the support of the Industrial Plantation supervisors as OHS relays;

- de la planification et du déploiement des programmes des inspections SST et environnement ;
 - du renforcement des contrôles Hygiène Santé Sécurité et Environnement (audits et inspections) lors des activités aussi bien pour le Personnel PALMCI que des prestataires ;
 - du déploiement du Système de Management Intégré (SMI) et des actions de mise en conformité ;
 - de la mise à disposition aux personnels d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) adapté et la sensibilisation au respect de leurs ports. Les investissements en EPI s'élèvent à environ 500 millions de francs CFA par an ;
 - du renforcement des capacités de 1 347 travailleurs soit 26% de plus qu'en 2020 et totalisant 22 400 heures de formation, favorisant ainsi une meilleure maîtrise de l'environnement de travail avec des gestes sûrs.
- The planning and deployment of OHS and environment inspection programs;*
- The strengthening of the Health, Safety and Environment controls, audits and inspections during activities for both PALMCI operations, staff and service providers;*
- The deployment of the Integrated Management System (IMS) and compliance actions;*
- Supplying to the workers suitable Personal Protective Equipment (PPE) and having awareness and safety talk sessions for proper wearing. The investments in PPE is approximately 500 million F CFA per year;*
- The capacity building for 1 347 workers, i.e. 26% more than in 2020 and totaling 22 400 hours of training, thus promoting better control of the working environment with safety gestures.*

Tableau 3 : Formations HSE dispensées en 2021

Table 3: HSE training provided in 2021

Intitulé de la formation	Effectif formé	Nbre d'heures de formation
	Worker trained	Training hours
Sauveteurs Secouriste au Travail (First Aid at Work)	212	3 392
Equipeurs de Première Intervention (First Response)	175	2 800
Equipeurs de Seconde Intervention (Second Intervention)	157	2 512
Plan d'Opérationnel Interne (Contingency Plan and emergency situation exercises)	233	3 728
Consignation/déconsignation (Lockout/Tagout)	157	2 512
Conduite Grue mobile (Mobile crane operating)	4	96
Utilisation produit chimique au labo (Use of chemicals in the lab)	22	528
Habilitation cariste (Driver authorization)	32	768
Travaux à hauts risques (High Risk Work)	164	1 312
Dressage des bœufs (Cattle dressing)	111	1 776
Mission et rôle des membres du CSST (Occupational Health and Safety Committees (OHSC) members training)	66	2 640
Habilitation soudeur (Welder certification)	14	336
TOTAL (Total)	1347	22 400

II / Démarche d'amélioration continue à travers la certification QSE

Continuous improvement approach through QSE certification

Le projet de certification Qualité Sécurité et Environnement (QSE) des sites évolue correctement. Au cours de l'année 2021, l'audit de suivi 1 a été réalisé au Siège, sur les sites du centre et de l'est. Il s'est soldé par le maintien du certificat du triple référentiel ISO 9001 v2015, 14001 v2015 et 45001 v2018.

The Quality, Safety and Environment (QSE) certification project for the sites is progressing as planned. During 2021, the follow-up audit 1 was carried out at the Headquarter, on the central and eastern estates. It resulted in maintaining the certification of the triple ISO standards 9001 v2015, 14001 v2015 and 45001 v2018.

Les résultats obtenus sont identiques à ceux de 2020 pour les non-conformités (NC) majeures et mineures mais présentent une augmentation des points forts en 2021.

The results obtained are identical to those of 2020 for major and minor non-conformities (NC) but showed an increase in strengths in 2021.

- **2021:** Points forts : 11; NC mineurs: 03; NC majeur: 00

- **2020 :** Points forts: 07; NC mineurs: 03; NC majeur: 00

- **2021: Strong points: 11; NC minors: 03; Major NC: 00**

- **2020 : Strong points: 07; NC minors: 03; Major NC: 00**

La démarche suit son cours sur les sites du Bas Cavally qui sont IBOKE, BLIDOUBA, GBAPET et NEKA. Toutes les études de risques, les revues de processus, les audits internes et les revues de Direction ont été réalisés pour l'ensemble des sites concernés au cours de l'année 2021. L'objectif de certification est prévu en 2022.

The approach is taking its course on the estates of Bas Cavally which are IBOKE, BLIDOUBA, GBAPET and NEKA. All risk studies, process reviews, internal audits and management reviews were carried out for all the sites concerned during 2021. The target objective for the certification is scheduled for 2022.

III / Consolider le système de gestion Environnementale et Sociale

Consolidate the Environmental and Social Management System

a. Reporting Développement Durable

Les activités de durabilité menées en 2021 ont permis l'élaboration du premier reporting RSE sous GRI par le pôle oléagineux du groupe SIFCA.

a. Sustainable Development Report

The sustainability activities carried out in 2021 enabled the development of the first CSR reporting under GRI by the oilseeds division of the SIFCA group.

b. Traitement des effluents

Les enjeux environnementaux restent inchangés et portent sur la réduction et la maîtrise des émissions de rejets atmosphériques et liquides. En effet, le projet de traitement des effluents liquides issus des huileries suit son cours. Le lagunage de EHANIA est effectif et les constructions sont en cours à IROBO et à TOUMANGUIE.

c. Valorisation de déchets plastiques

Le projet de valorisation des déchets plastiques en pavés est en bonne voie. En 2021, plus de 1 000 pavés ont été produits et envisageons passer de 40 à 100 pavés /jour.

d. Infrastructures hydrauliques

Le vaste programme de réhabilitation des infrastructures de production, de stockage et de distribution d'eau sur l'ensemble des sites se poursuit. Les premiers sites ayant bénéficié de des réhabilitations sont ceux du centre et de l'est. A fin 2021, la réalisation des travaux des ouvrages hydrauliques est de 86%.

b. Effluent treatment

The environmental issues remain unchanged and relate to the reduction and control of atmospheric and liquid waste emissions. Indeed, the liquid effluent treatment project from the palm oil mills is progressing. The effluent treatment process in EHANIA is effective and the construction is underway in IROBO and TOUMANGUIE.

c. Recycle of plastic waste

The project to recycle plastic waste into cobblestones is ongoing. In 2021, more than 1 000 pavers have been produced and we plan to increase from 40 to 100 pavers per day next year.

d. Water infrastructure

The vast rehabilitation program for water production, storage and distribution infrastructure on all sites is continuing. The first sites to have benefited from rehabilitation are those in the center and the east EHANIA, TOUMANGUIE, IROBO and BOUBO. At the end of 2021, the completion of hydraulic works was at 86%.

IV / Parties Prenantes Pertinentes

Key Stakeholders Management

PALMCI entretient avec ses parties prenantes un dialogue constant et reste à l'écoute de leurs préoccupations. De tout temps, le respect des engagements et le renforcement de la collaboration entre PALMCI et ses parties prenantes pertinentes notamment le personnel, les partenaires sociaux, les actionnaires, les bailleurs de fonds, les clients, les fournisseurs, les communautés environnantes et l'administration publique sont essentiels au déroulement durable des opérations.

Cette collaboration permet d'apprécier les opportunités, mais aussi les risques liés à la réalisation des activités et ainsi enrichir l'environnement des affaires en tant qu'une entreprise citoyenne et responsable.

Cette démarche RSE constitue pour PALMCI une évolution naturelle de ses engagements envers l'ensemble de ses parties prenantes.

PALMCI maintains continuous communication with its key stakeholders and remains attentive to their concerns. At all times, upholding commitments and the strengthening of collaboration between PALMCI and its relevant stakeholders, in particular staff, social partners, shareholders, lenders, customers, suppliers, surrounding communities and the administration are essential to the sustainability of operations.

This collaboration makes it possible to appreciate the opportunities, but also the risks related to the achievement of the activities and thus enrich the business environment as a responsible company.

This CSR approach is for PALMCI a natural evolution of its commitments to all of its stakeholders.

V / Implication à la vie des communautés riveraines

Commitment to local communities

a. Cadre de dialogue Permanent

L'engagement de PALMCI à conduire ses activités en bonne intelligence avec les communautés riveraines a permis de mettre en place et de faire vivre des comités de dialogue permanent sur tous les sites appelés Cadre Permanent de Dialogue (CPD). Ces CPD comprenant aussi bien l'encadrement des sites que les forces vives des communautés, sont mis en place pour assurer les bonnes relations entre PALMCI et lesdites communautés.

Trois (3) réunions statutaires ont été réalisées au cours de l'année.

a. Ongoing dialogue framework

PALMCI's commitment to conducting its activities in harmony with the local communities has made it possible to set up and maintain permanent dialogue on all sites called Permanent Dialogue Committees (PDC). These Committees, including both the management of the sites and the key stakeholders of the communities, are put in place to ensure good relations between PALMCI and the said communities.

Three (3) statutory meetings were held during the year.

Outre le paiement des redevances aux communautés qui contribue au développement local, l'ensemble des 29 CPD de PALMCI a les CPD ont bénéficié en 2021, d'une enveloppe globale de 16 528 000 F CFA de la part de PALMCI en guise d'appui aux communautés.

Tableau 4 : Projets de développement communautaire

Table 4: Community development projects

Sites	Projets 2021 Projects in 2021	Contribution PALMCI (montant FCFA)	2021	2020
		PALMCI contribution (amount FCFA)		
TOUMANGUIE/Ayenouan	Acquisition équipements (Equipment acquisition)	3 408 000		
GBAPET/Dougbo	Construction d'une garderie + bureau (Construction of a day-care + office)	11 500 000		
GBAPET /Dewaké	Équipement en 90 tables-bancs-écoles primaires (Equipment in 90 tables-benches for a primary schools)	1 620 000		
TOTAL (Total)		16 528 000		

b. Comités de Vigilance

Pour les actions de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, les CPD sont appuyés dans leur fonctionnement par un sous-comité appelé Comité de Vigilance (CV) sur la question du travail des enfants.

Au cours de l'année 2021, 63 % des sensibilisations prévues ont été réalisées. Une redynamisation du fonctionnement de l'ensemble des CV est prévue pour une amélioration de leurs activités.

c. Infrastructures sociales accessibles

Les communautés bénéficient au même titre que les travailleurs de l'accès aux infrastructures éducatives et sanitaires de PALMCI.

En 2021, plus de 25%, soit 48 393, des consultations réalisées étaient au bénéfice des communautés environnantes.

In addition to the payment of royalties to communities that contribute to local development, the communities benefited in 2021 from an aid of 16 528 000 F CFA.

b. Vigilance Committees

For actions to combat trafficking and the worse forms of child labour, the PDCs are supported in their operation by a sub-committee called the Vigilance Committee (VC) on the issue of child labour.

During 2021, 63% of planned campaigns to raise awareness were carried out. A revitalization of the operation of all VCs is planned to improve their activities and efficiency.

c. Access to social infrastructures

Communities benefit in the same way as workers from access to PALMCI's educational and health facilities.

In 2021, more than 25% or 48 393 of the consultations carried out were for the benefit of the surrounding communities.

Tableau 5 : Données comparatives des Écoles et CMS de PALMCI 2020 - 2021

Table 5: Comparative data of PALMCI Schools and CMS 2020 - 2021

	2021	2020
Écoles préscolaires (Preschools)	22	23
Écoles primaires (Primary schools)	52	52
Nombre d'enseignants (Number of teachers)	331	340
Nombre d'élèves (Number of students)	10 780	14 084
Consultations (Consultations)	109 566	187 811
Accouchement (Deliveries)	1 539	1 281
Centres médico-sociaux (CMS) (Medical-Social Centers)	9	9
Médecins (Doctors)	6	6
Infirmières et Personnel soignant (Infirmaries and nursing staff)	154	135

VI /Préservation de la biodiversité

Preservation of biodiversity

La conservation et la restauration de la biodiversité constituent un défi majeur face aux multiples pressions humaines sur les écosystèmes. PALMCI dans son engagement permanent de préservation de la diversité biologique continue ses opérations de reboisement et de densification forestière.

Ainsi en 2021, ce sont 7 140 plants qui ont été plantés sur les Unités Agricoles Intégrées. Cela représente environ 13,2 ha. Les forêts et aires protégées d'EHANIA (162 ha), de TOUMANGUIE (300 ha), de BLIDOUBA (12 ha) et de NEKA (4,63 ha) sont toujours l'objet de préservation, de densification et de surveillance.

The conservation and restoration of biodiversity is a major challenge in the face of multiple human impacts on the ecosystems. PALMCI in its permanent commitment to preserve biological diversity, continues its operations of reforestation and forest densification.

Thus in 2021, 7 140 plants were planted on the Integrated Agricultural Units. This represents approximately 13,2 ha of land. The forests and protected areas of 162 ha in EHANIA, 300 ha of wet land in TOUMANGUIE, 12 ha in BLIDOUBA and 4,63 ha in NEKA are still subject to preservation, densification, and surveillance.



•08 Résumé du Rapport du President du Conseil d'Administration

Summary of the Report of the Chairman of the Board of Directors

Résumé du Rapport du President du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise, les Procédures de Contrôle et de Gestion des Risques

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, il vous est rendu compte au terme du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'Administration de PALMCI (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (Titre 2)

Ce rapport vous présente également les renseignements et informations énumérées aux articles susvisés.

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit du 15 Avril 2022, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 20 Avril 2022.

Le rapport dans son entièreté est disponible sur le site internet du groupe SIFCA.

Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I- Composition du Conseil d'Administration

(Voir le rapport de gestion)

II- Conditions de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil

Le Président du Conseil d'Administration est chargé de l'organisation et la direction des travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale et il veille au bon fonctionnement des organes de la Société.

Pour permettre aux membres du Conseil de participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil d'Administration, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes les questions qui sont soumises à l'examen du conseil, sont transmis aux membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion (10 jours).

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à deux (2) reprises et les principaux points ci-dessous ont été abordés :

- Conseil d'administration du 20 Avril 2021 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2020;
- Conseil d'administration du 02 Décembre 2021 relatif à l'adoption du Budget de l'exercice 2022.

• Comité d'audit mis en place au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est assisté d'un comité permanent, le Comité d'audit créé à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE entrée en vigueur le 05 mai 2014.

Composition et durée de la mission

Le Comité d'audit doit être exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

Le Comité d'audit de PALMCI est composé à ce jour de six (6) administrateurs :

- Monsieur Alassane DOUMBIA
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS
- Monsieur David BILLON
- Monsieur Pierre BILLON
- Wilmar International Limited, représentée par M. Mark BURTON
- SIFCA S.A, représentée par M. Nazaire GOUNONGBE

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d'administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

Missions

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Le Comité d'audit a pour missions essentielles de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise,
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit au minimum deux fois dans l'année.

Le Comité d'Audit peut décider de tenir toutes les réunions nécessaires à l'exercice de sa mission. Les avis à proposer au Conseil d'Administration par le Comité d'Audit sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés.

Le Comité d'audit s'est réuni trois (3) fois au cours de l'exercice 2021 : les 14 avril, 24 septembre et 30 novembre.

Titre 2 : PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société PALMCI, que sur les travaux de l'audit interne, effectués à la demande de la Direction Générale de PALMCI et du Comité d'Audit PALMCI.

I- Définition et objectifs du contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société PALMCI, et qui :

- Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- la fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI repose sur trois principaux axes :

- La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;
- L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

La société PALMCI est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de PALMCI, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Dans des contextes interne et externe évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2020.

II- Périmètre de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de PALMCI couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne des assurances raisonnables sur la maîtrise des risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

III- Description des acteurs et des systèmes

1. Organisation générale

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI repose sur les principes et outils suivants : Des organigrammes et fiches de postes, un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise, un système de management de la qualité, un système d'information intégré (ERP SAP), et un suivi budgétaire.

2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers, notamment, les outils et processus suivants : Les budgets d'exploitation, d'investissement et de financement, ainsi que des revues de direction périodiques.

3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Il est intégré au processus de gouvernance de PALMCI. Il s'appuie sur une cartographie des risques.

4. Activités de contrôle

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes : Des procédures respectées par l'ensemble du personnel, un suivi budgétaire et des indicateurs clés de l'activité.

5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'appuie sur la fonction audit interne, supervisée par le Comité d'audit.

Un compte-rendu des activités de l'audit interne est régulièrement effectué à la Direction Générale et au Comité d'audit.

6. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, le Directeur Général est soumis aux règles de contrôle interne du Groupe SIFCA qui prévoit un certain nombre de limitations se traduisant par une autorisation préalable du Conseil d'Administration pour notamment : la signature de conventions d'emprunts, les dépassements budgétaires et la mise en œuvre de licenciements collectifs.

IV- Principales conclusions des activités de gestion des risques et de contrôle interne au titre de l'exercice 2021

1. Principaux risques

Les principaux risques auxquels PALMCI a été exposée au cours de l'année 2021 se présentent comme suit :

- Risque pays lié notamment à la crise sanitaire (COVID 19) ;
- Risques liés à la volatilité des cours de l'Huile de palme brute ;
- Risques liés à l'approvisionnement des matières premières (régimes PV) ;
- Risques liés aux usines.

2. Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2021

Le plan d'audit mis en œuvre au titre de l'exercice 2021, a comporté les principales missions et diligences suivantes :

- Audit des achats de régimes aux PV ;
- Audit de la gestion des ressources humaines ;
- Audit de la gestion du carburant ;
- Audit de la gestion de la maintenance des usines ;
- Missions d'inventaires physiques des stocks de carburant, d'engrais, de pièces de rechanges et des produits finis ;
- Revue mensuelle du bilan matières (carburant, engrais, stocks de matières premières et produits finis) ;
- Suivi des recommandations formulées au cours des audits précédents.

Le plan d'audit 2022, approuvé par le Comité d'Audit, a été établi sur la base des éléments suivants :

- Evaluation des risques pesant sur la société PALMCI (cartographie des risques) ;
- Recommandations formulées aux cours des audits précédents ;
- Orientations et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le plan d'audit sera, si nécessaire ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

La Direction Générale PALMCI entend continuer à axer son dispositif de contrôle interne sur ses activités de production et support, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

Le Président du Conseil d'Administration
M. Alassane DOUMBIA

• 08 Summary of the Report of the Chairman of the Board of Directors on Corporate Governance, Control and Risk Management Procedures

YEAR ENDED DECEMBER 31, 2021

Ladies and gentlemen shareholders,

In accordance with the provisions of articles 831-2 and 831-3 of the revised OHADA Uniform Act relating to the law of commercial companies and the Economic Interest Grouping (AUSCGIE) adopted on January 30, 2014 and entered into force on May 5, 2014, it is reported to you at the end of this report, the composition, the conditions of preparation and organization of the work of the Board of Directors of PALMCI (Title 1) as well as the internal control and risk management procedures put in place by the Company during the financial year ended December 31, 2021 (Title 2)

This report also presents you with the details and information listed in the articles.

It is specified that this report was written by the Chairman of the Board of Directors prior to its presentation to the Board. It was examined during the meeting of the Audit Committee on April 15, 2022, before its approval by the Board during its session on April 20, 2022.

The report in its entirety is available on the SIFCA group website.

Title 1 : COMPOSITION, CONDITIONS OF PREPARATION AND ORGANIZATION OF BOARD WORK

I- Composition of the board of directors

(See the management report)

II- Conditions of preparation and organization of board work

The Chairman of the Board of Directors is responsible for organizing and directing the work of the Board of Directors, on which he reports to the General Meeting and he ensures the proper functioning of the Company's bodies.

To enable members of the Board to participate effectively in the work and deliberations of the Board of Directors, all documents, or draft documents, such as to inform them about the agenda and all the questions that are submitted to review by the Board, are sent to the members of the Board, within a reasonable period prior to the meeting (10 days).

During the past financial year, the Board of Directors of the Company met on two (2) occasions and the main points below were discussed:

- Board meeting of April 20, 2021 relating to the closing of the financial statements for the 2020 financial year;
 - Board meeting of December 2, 2021 relating to the adoption of the Budget for the 2022 financial year.
-
- Audit Committees set up within the Board of Directors

Composition and duration of the mission

The Audit Committee must be exclusively composed of directors who are not employees of the company or who do not exercise any mandate as Chairman and Chief Executive Officer, Chief Executive Officer, or Deputy Chief Executive Officer within the company.

PALMCI's Audit Committee is currently composed of six (6) directors:

- Mr Alassane DOUMBIA
- Mrs Lucie BARRY-TANNOUS
- Mr David BILLON
- Mr Pierre BILLON
- Wilmar International Limited, represented by Mr. Mark BURTON
- SIFCA SA, represented by Mr. Nazaire GOUNONGBE

The term of office of members of the Audit Committee coincides with that of their term of office as members of the Board of Directors, it being specified that all members have minimum financial and accounting skills.

The duration of the mandate of the members of the Audit Committee is limited to 12 years of exercise of this mandate, consecutive or not.

Tasks

The mission of the Audit Committee is to assist the Board of Directors and ensure the sincerity of the financial statements, the quality of internal control, the relevance of the information provided and the proper exercise by the statutory auditors. account of their missions.

The Audit Committee's main tasks are to:

- Review the accounts and ensure the relevance and consistency of the accounting methods adopted for the establishment of the company's financial statements,
- Monitor the process of preparing financial information,
- Monitor the effectiveness of internal control and risk management systems,
- Issue an opinion on the auditors proposed for appointment by the general meeting.

In general, the Audit Committee provides all advice and makes all appropriate recommendations in the above areas to the Board of Directors.

The Audit Committee regularly reports to the Board of Directors on the performance of its duties and informs it without delay of any difficulty encountered.

Operation of the Audit Committee

The Audit Committee meets at least twice a year.

The Audit Committee may decide to hold all the meetings necessary for the exercise of its mission. The opinions to be proposed to the Board of Directors by the Audit Committee are adopted by a majority of the members present or represented.

The Audit Committee met three (3) times during the 2021 financial year: on April 14, September 24 and November 30.

Title 2 : RISK MANAGEMENT AND INTERNAL CONTROL PROCEDURES IMPLEMENTED BY THE SOCIETY

RISK MANAGEMENT AND INTERNAL CONTROL PROCEDURES IMPLEMENTED BY THE COMPANY

The preparation of this report is based both on the information and control methods provided by the various internal control players within PALMCI, and on the work of the internal audit, carried out at the request of General Management. PALMCI and the PALMCI Audit Committee.

I- Definition and objectives of internal control and risk management

The internal control and risk management system includes a set of means, behaviours, procedures, and actions, adapted to the specific characteristics of PALMCI, and which:

- Contribute to the control of its activities, the effectiveness of its operations and the efficient use of its resources.
- Must enable it to appropriately consider major risks, of whatever nature.

The system aims more specifically to ensure:

- Compliance with laws and regulations.
- The application of the instructions and orientations defined by the Board of Directors and the General Management.
- The reliability of financial information and the internal control processes that underpin it.
- The effectiveness and efficiency of operations, through the proper functioning of the company's internal processes.

PALMCI's internal control and risk management system is based on three main areas:

- The definition of the company's strategy and objectives.
- Risk analysis and the definition of action plans, with a view to providing appropriate responses to the identified risks.
- The implementation of an adequate and continuously improving internal control system to facilitate the achievement of objectives and guarantee the reliability of information, whether strategic, operational, financial, or related to compliance.

PALMCI is necessarily led to take risks during its activities, to achieve its objectives. The internal control and risk management system put in place aims to ensure that risks are correctly understood and considered, in accordance with the company's governance structure.

This report is intended to inform the market and investors of PALMCI's internal control system and major risks, without however prejudicing the legitimate interests of the company by disclosing certain sensitive information.

The information given in this report does not claim to be exhaustive and does not cover all the risks that the company could face during its activities, but only the specific risks deemed to be the most sensitive. In changing and volatile internal and external contexts, it should be noted that communication, as presented in this report, corresponds to the vision of risks and internal control at the end of the 2020 financial year.

II- Internal control scope

PALMCI's internal control system covers all operations carried out by the company, of whatever nature. It also relates to safeguarding and controlling the company's overall asset situation. Overall, this system gives reasonable assurances on the control of the risks to which the company is exposed without providing the absolute guarantee that these risks are eliminated.

III- Description of actors and systems

1. General Organizations

The general organization of PALMCI's internal control and risk management system is based on the following principles and tools: Organizational charts and job descriptions, a process for defining the company's overall objectives, a quality management system, an integrated information system (ERP SAP), and budget monitoring.

2. Internal distribution of relevant and reliable information

The company's internal control system is based on the dissemination and analysis of the information needed to manage activities, through the following tools and processes: Operating, investment and financing budgets, as well as than periodic management reviews.

3. Risk management process

The risk management process is the system implemented to reduce the impact of internal and external threats on the company's activities. It is integrated into PALMCI's governance process. It is based on risk mapping.

4. Control activities

The company's main control activities are as follows: Procedures respected by all staff, budget monitoring and key activity indicators.

5. Monitoring of the internal control system

Monitoring of the internal control and risk management system relies on the internal audit function, supervised by the Audit Committee.

A report on internal audit activities is regularly sent to General Management and to the Audit Committee.

6. Limitation of the powers of the Chief Executive Officer

Apart from the limitations imposed by law and regulations, the Chief Executive Officer is subject to the internal control rules of the SIFCA Group which provide for a certain number of limitations resulting in prior authorization from the Board of Directors for in particular: the signing of agreements loans, budget overruns and the implementation of collective layoffs.

IV- Main findings of risk management and internal control activities for fiscal year 2021

1. Main Risks

The main risks to which PALMCI was exposed during 2020 are as follows:

- Country risk linked to the health crisis (COVID 19).
- Risks related to the volatility of the prices of the CPO.
- Risks related to the supply of raw materials (PV regimes).
- Plant-related risks.

2. Internal Audit activities for the 2021 financial year

The audit plan implemented for fiscal year 2021 included the following main assignments and procedures:

- Audit of PV plan purchases.
- Audit of human resources management.
- Fuel management audit.
- Audit of plant maintenance management.
- Missions of physical inventories of stocks of fuel, fertilizers, spare parts, and finished products.
- Monthly review of the materials balance (fuel, fertiliser, stocks of raw materials and finished products).
- Follow-up on recommendations made during previous audits.

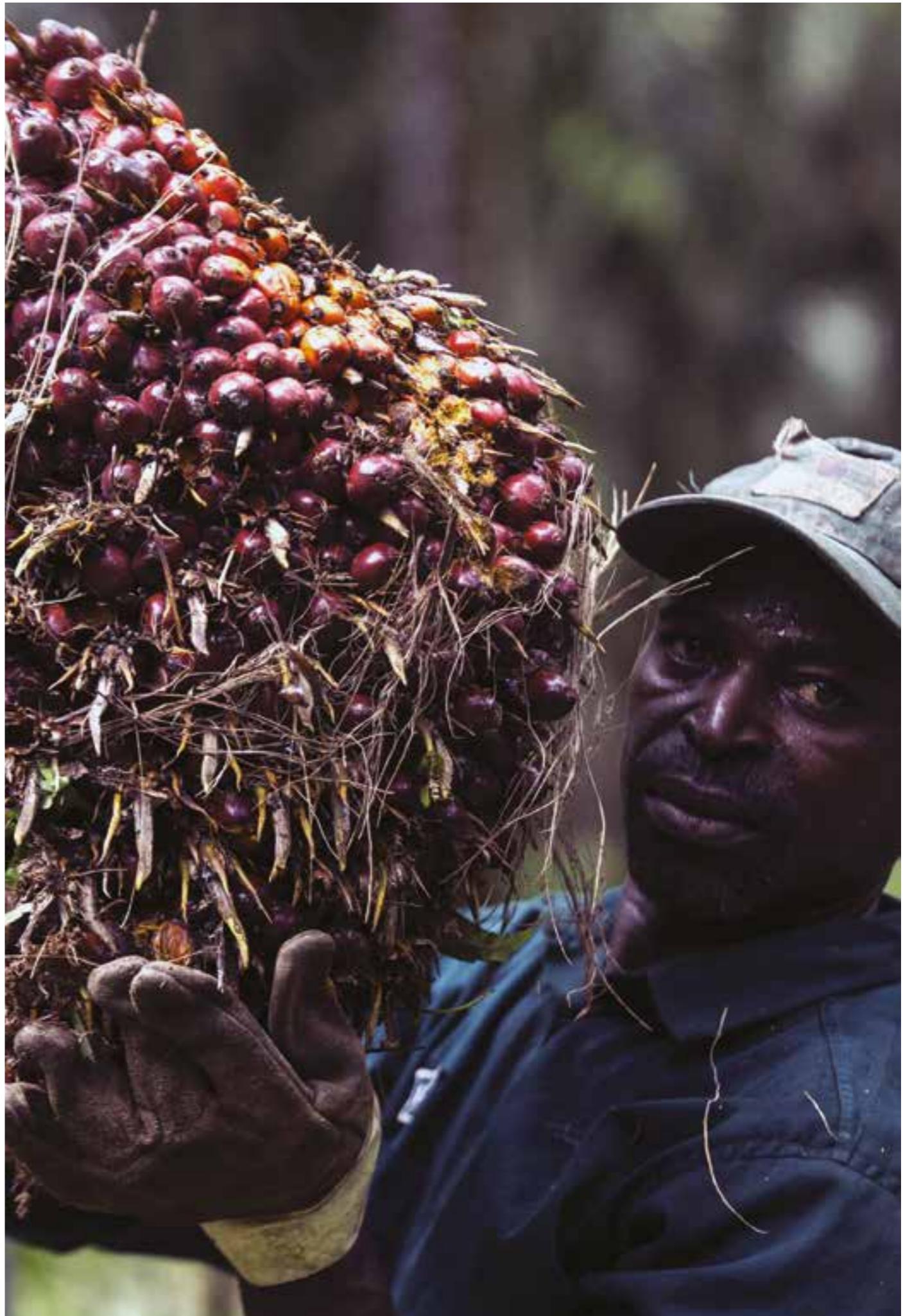
The 2022 audit plan, approved by the Audit Committee, was established based on the following elements:

- Assessment of the risks weighing on PALMCI (risk mapping).
- Recommendations made during previous audits.
- Directions and directives from General Management or the Audit Committee.

The audit plan will, if necessary, be adjusted during the year based on exceptional items or requests from General Management and/or the Audit Committee.

PALMCI General Management intends to continue to focus its internal control system on its production and support activities, relying heavily on raising the awareness of teams and management, the systematic review of risks and the development of effective tools adapted to the needs of teams.

*The Chairman of the Board of Directors
Mr. Alassane DOUMBIA*



•09 Texte des Resolutions

Text of Resolutions



- A titre Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2021 selon le referentiel syscohada revise

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **42 473 119 895 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2021 selon le referentiel ifrs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **41 212 687 929 FCFA**.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2021 selon le referentiel ifrs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions présentées dans ledit rapport, autorisées les exercices précédents et dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que la convention suivante :

Convention d'assistance technique avec la société WILMAR International Limited conclue le 16 mars 2020 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Dans le cadre de cette convention d'assistance technique WILMAR International apporte à PALMCI une assistance couvrant notamment les domaines agricole et industriel.

Au titre de l'exercice 2021, le montant de l'assistance technique facturée par WILMAR International Limited et enregistrée dans les charges de PALMCI s'élève à 768 millions FCFA.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de QUARANTE DEUX MILLIARDS QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLIONS CENT DIX – NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE - VINGTS – QUINZE (42 473 119 895) FCFA comme il suit :

Affectation du résultat de l'exercice 2021 au compte « Report à nouveau ».

A l'issue de cette affectation le compte Report à nouveau qui présentait un solde débiteur de 14.653.699.758 Francs CFA, présentera un nouveau solde créditeur de 27 819 420 136 Francs CFA associé à des réserves libres d'un montant de 55 533 512 481 Francs CFA, soit un bénéfice distribuable de 83 352 932 617 Francs CFA.

Le report à nouveau de 27 819 420 136 FCFA, pourra être utilisée par l'entreprise pour des investissements éligibles à l'article 110 au CGI dans les limites fixées par l'annexe fiscale en vigueur.

L'Assemblée Générale décide en outre de la distribution de dividendes pour un montant brut de 21.236.559.948 FCFA, par prélèvement sur le bénéfice distribuable ainsi constitué :

- Report à nouveau : 27 819 420 136 FCFA,
- Réserves libres : 55 533 512 481 FCFA
- Bénéfice distribuable avant distribution : 83 352 932 617 FCFA

Dividendes à distribuer par imputation sur la portion des réserves libres.

Le nombre d'actions étant de 15 459 316, le dividende brut par action s'établit à 1.374 FCFA.

A l'issue de cette distribution les comptes suivants se présenteront comme il suit :

- Report à nouveau : 27 819 420 136 FCFA
- Réserves libres : 34 296 952 534 FCFA

CINQUIEME RESOLUTION

Indemnités de fonction des administrateurs

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer à l'ensemble des administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, un montant brut de 88 235 295 Francs CFA.

• A Titre Extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION

Modifications de l'article 32.2 Des statuts

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de modifier les statuts de la Société pour y adjoindre une disposition permettant la tenue des Assemblées Générales par visioconférence.

En conséquence de cette décision, l'assemblée générale modifie l'article 32.2 des statuts comme suit :

« Lieu des réunions et visioconférence Les Assemblées se tiennent au siège ou en tout autre endroit du territoire mentionné dans l'avis de convocation. Elles peuvent être tenues par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant d'identifier les actionnaires et de garantir leur participation effective. Pour assurer l'identification et la participation effective des actionnaires à l'assemblée tenue via télécommunication (visioconférence, etc...), la voix des participants doit être transmise par un procédé de retransmission continue et simultanée ».

SEPTIEME RESOLUTION

Modifications de l'article 7 des statuts

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de modifier les statuts de la Société en vue de corriger l'erreur matérielle portant sur le capital social de la société.

En conséquence de cette décision, l'assemblée générale modifie l'article 7 des statuts comme suit :

« CAPITAL SOCIAL »

Le capital social de la société est fixé à VINGT MILLIARDS QUATRE CENT SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT DIX-SEPT MILLE CENT VINGT (20.406.297.120) FCFA.

HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

— A Monsieur Alassane T. DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, en vue de modifier les statuts et de les déposer au rang des minutes d'un Notaire et plus généralement, d'accomplir les formalités subséquentes.

— Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

- Ordinary Part

FIRST RESOLUTION

Approval of 2021 Financial Statements based on revised Syscohada accounting system

The General Assembly, having heard the Board of director's management report and the report of the Statutory Auditors approves the Financial Statements of the year ended on December 31, 2021 **based on revised Syscohada accounting system** as presented and which result is a profit of XOF 42,473,119,895

Accordingly, the General shareholders Meeting gives full discharge to the Directors for the execution of their mandates, for the year ending on December 31, 2021.

This voted resolution was adopted at.....

SECOND RESOLUTION

Approval of 2021 Financial Statements based on IFRS accounting system

The General Assembly, having heard the Board of director's management report and the report of the Statutory Auditors approves the Financial Statements of the year ended on December 31, 2021 **based on IFRS accounting system** as presented and which result is a profit of XOF 41,212,687,929

This voted resolution was adopted at.....

THIRD RESOLUTION

Approval of Agreements summarized in the Auditors special report

The General Assembly, having heard the special report of the Statutory Auditors on the regulated agreements referred to in Articles 438 of the OHADA Uniform Act related to commercial companies and Economic Interest Group, approves the agreements presented in the said Auditors report, authorized during the previous exercises and a new agreement :

Agreement between WILMAR – PALMCI: signed on March 2020, the 16th for a period of one year renewable by tacit agreement. This agreement is related to technical assistance provided by WILMAR to PALMCI in agricultural and industrial operations.

For the 2021 financial year, the amount of technical assistance invoiced by WILMAR International Limited and recorded in PALMCI's expenses amounts to FCFA 768 million.

This voted resolution was adopted at.....

FOURTH RESOLUTION

Allocation of 2021 result based on revised Syscohada accounting system

The General Assembly following Board Meeting's proposal decides to allocate 2021 net result of 42,473,119,895 based on revised Syscohada accounting system, as below:

- Allocation to retained earnings

After this allocation, retained earnings which was XOF 14,653,699,758 become XOF 27,819,420,136 added to free reserves of XOF 55,533,512,481, distributable profit is XOF 83,352,932,617.

Retained earnings of 27,819,420,136 FCFA, may be used by the company for investments eligible under Article 110 of General Tax Code within the limits set by the tax schedule in force.

The General Assembly also decides to distribute a dividend of XOF 21,236,559,948 (XOF 1 374 per share) by withdrawal on distributable profit :

- Retained earnings : XOF 27,819,420,136
- Free reserves : XOF 55,533,512,481
- Distributable profit before distribution : XOF 83,352,932,617

Dividends to be distributed by withdrawal on distributable profit.

The number of shares being 15,459,316, the gross dividend per share is 1,374 FCFA.

After this distribution it will be as follows :

- Retained earnings : XOF 27 819 420 136
- Free reserves : XOF 34 296 952 534

This voted resolution was adopted at.....

FIFTH RESOLUTION

Allowances to the Directors

The General Shareholders Meeting approving the proposal of the Board of directors decides to allocate an allowance of XOF 88,235,295 for the year ended December 31st, 2021.

This voted resolution was adopted at.....

- Extraordinary part

SIXTH RESOLUTION

The General Assembly decides on the proposal of the Board of Directors, to amend the Company's articles of association to include a provision allowing General Assembly Meetings to be held by videoconference.

As a result of this decision, the General Assembly amends Article 32.2 of the Statutes as follows: «Place of meetings and videoconference

General Assembly Meetings shall be held at the head office or at any other place in the territory mentioned in the notice of meeting.

They may be held by videoconference or any other means of telecommunication enabling shareholders to be identified and their effective participation ensured.

To ensure the identification and effective participation of shareholders in the meeting held via telecommunication (videoconference, etc.), the voice of the participants must be transmitted by a continuous and simultaneous retransmission process».

This voted resolution was adopted at.....

SEVENTH RESOLUTION

The Shareholders' Meeting decides on the proposal of the Board of Directors, to amend the Company's articles of association in order to correct the material error relating to the company's share capital.

As a result of this decision, the general meeting amends Article 7 of the articles of association as follows:

«SHARE CAPITAL»

The share capital of the company is set at **TWENTY BILLION FOUR HUNDRED AND SIX MILLION TWO HUNDRED AND NINETY-SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY (20,406,297,120) FCFA.**

EIGHTH RESOLUTION

Powers for legal formalities

The General shareholders Meeting gives powers to:

- To Mr. Alassane T. DOUMBIA, Chairman of the Board of Directors, with the power of delegation, to modify the statutes and deposit them in the rank of minutes of a Notary and more generally, to complete the subsequent formalities

- The bearer of an original, copy or extract of the minutes of these deliberations to carry out all the legal formalities required.

This voted resolution was adopted at.....